

Séance de l'après-midi du 29 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
JEAN HÉBERT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LACHENAIE
(SECTION SUD-OUEST DU SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 29 septembre 2020 à 13 h 30

Par visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE DE L'APRÈS-MIDI DU 29 SEPTEMBRE 2020

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS À LA COMMISSION.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. DAVID MODLIN.....	10
M. KAREL MÉNARD.....	21
M. RENÉ CYR.....	37
M. NORMAND L. BEAUDET.....	51
M. RENÉ CYR.....	61
M. NORMAND L. BEAUDET.....	64
M. KAREL MÉNARD.....	69
PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES RISQUES TOXICOLOGIQUES DE LA PART DE L'INITIATEUR - Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT	71
PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES RISQUES TOXICOLOGIQUES DE LA PART DU MSSS - M. STÉPHANE BUTEAU ET Mme LOUISE LAJOIE	79
M. KAREL MÉNARD.....	88
M. FRANÇOIS VALIQUETTE.....	91
M. KAREL MÉNARD.....	105
MOT DE LA FIN	109

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE 2020, À 19 H

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

Alors, mesdames et messieurs, bonjour. Alors, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, la section sud-ouest du secteur nord. Le registre est maintenant ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission, en ligne, sur notre site web ou par téléphone, au 1-800-463-4732, poste 6.

Je vous rappelle que deux questions par intervention sont permises, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Toutefois, si le temps le permet, une réinscription sera possible en fonction du nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance. Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre, et la commission ajustera ses règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions. Les inscriptions au registre se feront séance par séance, cependant je tiens à souligner que si vous n'avez pas été appelé à intervenir lors d'une séance, vous aurez la priorité pour poser votre question lors de la séance suivante. Je vous rappelle également que si vous le souhaitez, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit, et ce, jusqu'à la fin des séances de la première partie des audiences. Un formulaire est disponible à cet effet dans le site web du BAPE. La commission en prendra connaissance et les intégrera à son propre questionnement au besoin.

Je vous demanderais également votre collaboration afin de mettre en sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques pour ne pas perturber les échanges lors des séances, et je vous en remercie. Avant de laisser la parole aux participants, je souhaiterais confirmer le dépôt de nouveaux documents, depuis la dernière séance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA PRÉSIDENTE :

Alors, si je commence par l'initiateur, est-ce que vous avez procédé au dépôt de certains documents, monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, Michèle-Odile Geoffroy va vous donner la liste qu'on a...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

... qu'on a déposée.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Madame Geoffroy.

Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :

Oui, Michèle-Odile Geoffroy. Donc, les documents sont presque prêts à partir, là, ils sont... ils sont attachés à un courriel. On a la présentation, deux diapositives de monsieur Gagnon de chez Groupe Alphard concernant les volumes non consommés demandés dans le cadre du décret 674-2019. On a ensuite deux diapos présentées sur les scénarios utilisés pour déterminer les besoins en enfouissement; le rapport de professeur Marcel Boyer sur les besoins d'enfouissement; les tonnages reçus au lieu d'enfouissement technique de Lachenaie et ceux déviés vers d'autres lieux d'enfouissement technique suite aux inondations de 2019; et la carte montrant la localisation approximative des lots acquis par Waste Connections of Canada à l'ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique actuel.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Juste un rappel : à tous ceux qui ont fait des présentations hier, je pense à RECYC-Québec, CMM, et cetera, donc n'hésitez pas, là, dès que possible, à déposer votre présentation, si ce n'est pas déjà fait.

Et je pourrais peut-être demander au ministère de l'Environnement : est-ce que vous avez déposé de quoi en date d'aujourd'hui?

Mme MIREILLE DION :

Oui, bonjour...

LA PRÉSIDENTE :

Madame Dion?

Mme MIREILLE DION :

Oui, madame Mireille Dion. On a déposé trois documents en version numérique, soit la politique de gestion des matières résiduelles, le plan d'action 2019-2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles, puis une présentation PowerPoint de notre collègue Vincent Chouinard-Thibodeau concernant l'émission des GES du projet du LET.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame Dion.

Je crois que ça fait le tour, mais si jamais je vous ai oublié vous pouvez prendre la parole, pour le dépôt des documents, à part les présentations.

Alors, je vous rappelle que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à remplir le formulaire prévu à cet effet dans le site web du BAPE. Et avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédures en audience, donc je vous demande d'éviter tout préambule à vos questions, deux questions par intervention sont permises, et ce, sans sous-questions. Je vous dis tout de suite qu'on... le registre est très calme, donc on va pouvoir se permettre un plus grand nombre d'interventions ou de questions par le même intervenant. On va garder les intervenants en ligne pour l'instant, avec nous, et toutes les questions et réponses sont directement soumises au président de la commission. Aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ne sont tolérés, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Alors, je vous rappelle les thèmes. La commission a décidé d'orienter les travaux de cette première partie en fonction de certains thèmes. Ceux de cette séance, c'est les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques en lien avec le projet, les effets sur la santé, la qualité de l'air et de l'eau.

Ce soir, à compter de 19 h, ce sera la gestion, l'exploitation du bruit -- du projet, pardon, odeur, bruit émis, circulation et l'intégration du projet dans son milieu d'insertion dans la... et la fermeture du site.

Évidemment, la liste des thèmes est non exclusive et établie de façon à assigner les bonnes personnes-ressources au bon moment afin de mieux répondre aux questions du public. Toutefois, si d'autres thèmes devaient être abordés, la commission les traitera en fonction de la disponibilité des ressources que nous avons.

Alors, avant de procéder au registre, on veut juste revenir à certaines choses pour la séance d'hier. Mais d'abord, j'aimerais demander à monsieur... à l'initiateur, à monsieur Viau, on a vu dans le

PR-7 qu'il y a des engagements -- donc, le PR-7, c'est le rapport du ministère, là, sur la recevabilité, sur les avis de recevabilité -- et des engagements de l'initiateur avaient été pris avant le 28 septembre 2020 concernant, bon, les poissons, les milieux humides et hydriques, ça, ça a été déposé. Les émissions de gaz à effet de serre, si je comprends bien, ça a également été déposé. Par contre, on n'a pas vu les impacts psychosociaux et les effets cumulatifs. Alors, pouvez-vous nous donner des informations, s'il vous plaît.

M. JEAN-MARC VIAU :

On a répondu dans le premier envoi, il me semble.

LA PRÉSIDENTE :

Ah! Donc, vous les avez envoyés au ministère?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, madame Dion, est-ce que ça a été déposé au registre?

Mme MIREILLE DION :

Oui, Mireille Dion. Des trois... effectivement, il y avait trois grands sujets : les GES, les milieux humides puis tout ce qui était aspects psychosociaux. On avait précisément demandé le compte-rendu des réunions du comité de vigilance puis le bilan des plaintes. Ça a été déposé. On avait demandé aussi, à titre d'information, si c'était disponible, de voir la documentation concernant les impacts psychosociaux. Donc, ce n'était pas obligatoire. Nous, on considère que l'ensemble des engagements qui a été pris par le promoteur a été rempli, a été répondu.

LA PRÉSIDENTE :

Et les impacts cumulatifs?

Mme MIREILLE DION :

Les impacts cumulatifs, c'était à titre... à titre informatif, ce n'était pas une obligation. Donc, dans l'obligation, sur le sujet impacts sociaux, on avait les bilans des plaintes puis les comptes-rendus du

comité. Donc, ça, ça a été transmis. Puis s'il y avait d'autres informations supplémentaires, on pouvait les recevoir, mais ce n'était pas obligatoire. Donc, nous, sous la base de ces trois grandes thématiques-là, on considère que les engagements ont été remplis.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie. Donc, ça a été déposé au registre, hein, les informations que vous avez reçues?

Mme MIREILLE DION :

Oui, le bilan des plaintes puis les comptes-rendus sont au registre.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je vous remercie, madame Dion.

Mme MIREILLE DION :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais passer la parole à mon collègue, monsieur Hébert.

LE COMMISSAIRE :

Oui, bonjour. La commission désire savoir également, c'est une question pour monsieur Viau, concernant la mise à jour de l'étude d'impact, on constate que l'étude d'impact a été déposée il y a deux... a été faite il y a deux ans, en novembre 2018, et les inventaires que l'étude contient ont été faits l'année précédente, presque trois ans, là. On se demandait si vous aviez des changements à nous indiquer, là, sur les caractéristiques du milieu naturel lui-même dans la zone d'étude. Est-ce qu'il y aurait des éléments qui ont évolué depuis l'époque où les inventaires ont été faits, tel que c'est décrit dans l'étude d'impact?

M. JEAN-MARC VIAU :

Ça, je pourrais envoyer la question à madame Hélène Desnoyers de WSP, qui ont fait, eux, les inventaires.

Mme HÉLÈNE DESNOYERS :

Oui, bonjour, Hélène Desnoyers, WSP. Pour ce qui est des mises à jour, en fait, s'il y en a eu, on les aurait probablement... s'il y en avait eu, des changements, on les aurait mis dans les réponses aux questions, à la suite de demandes. Moi, tout ce que je peux voir au site d'implantation du projet, je crois que le déboisement est amorcé, monsieur Viau pourrait nous le confirmer. Sinon, je ne vois pas qu'est-ce qui pourrait devoir être mis à jour. Bien, peut-être par rapport au projet dans le milieu, mais on a fait des vérifications dans le cadre des réponses aux questions, par rapport au projet, par exemple, du développement TOD au nord-est de l'autoroute 640, il n'y avait pas de... rien de définitif encore, c'est encore en analyse avec... par, je crois, le ministère des Affaires municipales et la CMM. Ils pourront nous le confirmer. Sinon, l'utilisation du territoire est à peu près la même encore aujourd'hui, là, si je me fie à ce qu'on connaît, là, de la zone d'étude.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie...

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

... madame Desnoyers.

LE COMMISSAIRE :

Une autre question, aussi, s'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

C'est pour la Ville de Repentigny, cette fois, là. Hier, on a discuté beaucoup de provenance de matières résiduelles, là, au site du LET. On apprendait dans l'étude d'impact que les résidents du secteur de la Presqu'île, là, à Repentigny, voient leurs matières résiduelles être acheminées majoritairement au LET de EBI à Berthierville. Donc, c'est des résidents qui sont à côté du site du LET de Lachenaie qui ont historiquement, là, subi des impacts de la présence du site du LET Lachenaie. Donc, il est surprenant

de constater que leurs déchets vont... sont acheminés beaucoup plus loin, là, dans une autre ville. Donc, on aimerait avoir des précisions pour expliquer cet état de fait, s'il vous plaît. Donc, c'est pour monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, monsieur Ghislain Bélanger?

LE COMMISSAIRE :

... Ghislain Bélanger.

M. GHISLAIN BÉLANGER :

Oui. Effectivement, ce que vous soulevez, c'est que les matières résiduelles des gens du chemin de la Presqu'île sont acheminées vers le site de EBI, c'est ça?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. GHISLAIN BÉLANGER :

Écoutez, toute la juridiction au niveau de la gestion des matières résiduelles a été accordée à la MRC de l'Assomption. Donc, à ce moment-là, ils ont été en appel d'offres, et le plus bas soumissionnaire fait en sorte que EBI, dans le cas présent, donc c'est eux qui ont eu le contrat, et les déchets ou toutes les matières résiduelles sont acheminés à Berthier, ou Saint-Thomas.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a d'autres municipalités que vous êtes... bien, je sais que vous n'êtes pas de la MRC de l'Assomption, mais est-ce que c'est seulement pour ce secteur-là ou c'est pour toute la ville de Repentigny?

M. GHISLAIN BÉLANGER :

C'est pour toute la MRC de l'Assomption.

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour toute la MRC de...

M. GHISLAIN BÉLANGER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... de l'Assomption? O.K.

M. GHISLAIN BÉLANGER :

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, si je peux me permettre, monsieur Viau, si je retourne à l'initiateur du projet, j'ai juste une question, parce que vous nous donnez quand même des projections des matières qui sont enfouies de la MRC, vous la considérez comme faisant partie de votre territoire, de la MRC de l'Assomption. Donc, vous ne recevez rien de cette MRC-là, monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Non, c'est inexact. Dans le fond, ce qu'on peut voir, c'est que les soumissions des villes ne concernent que les matières résiduelles des résidences, ils ne concernent pas les ICI.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. JEAN-MARC VIAU :

Donc, un grand pan... finalement, quand les villes souvent parlent de leur gestion de matières résiduelles, elles ne parlent que de matières résiduelles des citoyens, elles ne parlent pas des ICI.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, vous, vous recevez les ICI de la MRC de l'Assomption?

M. JEAN-MARC VIAU :

Entre autres, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Et quoi d'autre que vous recevez de cette MRC-là?

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien, des... à part les ICI, il ne reste plus grand-chose que les ICI.

LA PRÉSIDENTE :

À part des ICI? Non, c'est juste qu'on regarde, vous avez tenu compte de la projection de la population et tout ça, donc je me demande, là, quel lien qu'on peut faire en...

M. JEAN-MARC VIAU :

Regardez, de la façon à laquelle ça fonctionne, les villes vont en soumission, dépendamment de la manière qu'ils vont en soumissions, soit c'est donné à la ville soit ils peuvent léguer ça la MRC, sa gestion. Donc, ils peuvent aller en soumission pour collecte, soit collecte et disposition ou disposition, ça dépend comment ils veulent gérer leur situation. Et ils évaluent les... leurs options en fonction du plus bas soumissionnaire en fonction des choix. Donc, il y a des villes qui vont aller, par exemple, seulement élimination, ils vont traiter la collecte séparément, puis ils veulent... ils peuvent traiter la collecte et disposition en même temps. Ça dépend, chacune ne va pas utiliser la même recette.

LA PRÉSIDENTE :

Non, je comprends. Je comprends, mais est-ce que vous avez tenu compte des besoins de la MRC de l'Assomption dans vos projections pour déterminer...

M. JEAN-MARC VIAU :

Ça fait... ça fait partie, oui, de la CMM, c'est de... oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est dans le dépôt de monsieur Boyer, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je vous remercie. Ça va, monsieur Hébert?

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. DAVID MODLIN

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va prendre notre premier intervenant, monsieur David Modlin -- Modlin?

M. DAVID MODLIN :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

M. DAVID MODLIN :

Bonjour. Je voulais commencer peut-être avec ce qui s'est passé hier soir concernant le territoire...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. DAVID MODLIN :

... les problèmes. Ça a l'air qu'il y a un problème concernant le territoire, et on aimerait connaître un peu plus sur ce problème.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, là, vous êtes en train de soulever que, pour vous, les réponses qui ont été fournies pour déterminer quel est le territoire desservi par le LET...

M. DAVID MODLIN :

Non, non non non, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. DAVID MODLIN :

Non, ça, ce n'est pas mon... non non...

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas ça? O.K.

M. DAVID MODLIN :

Ce qui nous intéresse, c'est que ça a l'air qu'il y a un problème, et on ne comprend pas c'est quoi comme problème, quand on parle de territoire.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez être un petit peu précis, parce que je dois vous avouer que je ne sais pas trop...

M. DAVID MODLIN :

Bien, c'est parce qu'hier soir...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce n'est pas le territoire desservi par le LET, donc ça serait quoi à ce moment-là votre définition de territoire, là?

M. DAVID MODLIN :

Mais c'est ça, parce qu'hier soir, vous aussi vous êtes confus, et c'est ça, ça m'a laissé confus.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, ce qu'on essayait de comprendre hier soir, justement, c'est le territoire sur lequel le LET pouvait accueillir les matières résiduelles. Alors, c'était la question qu'on se demandait. Ce qu'on a plus... ce qu'on a compris, ce qu'on croit avoir compris, c'est que l'initiateur disait que le territoire, son territoire était limité par le décret. Le ministère, lui, disait qu'il se fie au territoire décrit -- puis corrigez-moi, là -- au territoire qui est décrit dans l'étude d'impact pour fixer le territoire desservi. Donc, c'est ça un petit peu qu'on a compris hier. Ce que je peux commencer par... par un premier tour de table avec monsieur... avec monsieur Viau, peut-être essayer de nous reparler de cette situation-là, et je ferais intervenir ensuite madame Dion du ministère de l'Environnement.

Alors, monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

O.K. Il n'y a pas de problème à la définition du territoire, on l'a bien répondu, nous, à la première série de questions, à la première question délimitant vraiment ce qu'il en était du territoire. Et justement, mettre bien l'emphase sur ce qui était... ce que je voulais vraiment être ouvert et clair avec les gens, ce que nous voulions présenter comme alternative. Justement, comme des villes qui veulent aller en soumission, bien c'est clair et net qu'on a accès à ce territoire-là. La question 1 montre bien qu'il n'y a pas de limitation de territoire comme telle, qu'on définit bien. Je pense que c'est de façon à enlever toute ambiguïté, justement, pour rendre les choses plus claires.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, techniquement, vous pourriez soumissionner sur... pour... aux appels d'offres de toutes les municipalités du territoire du Québec, si je comprends bien?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, bien ce n'est pas logique, mais par contre oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je comprends, là...

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... mais donc vous n'avez pas un territoire défini?

M. JEAN-MARC VIAU :

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, les projections que vous nous avez mises dans votre étude d'impact, c'est le territoire qui... avec qui actuellement, monsieur... avec qui actuellement vous faites affaire?

M. JEAN-MARC VIAU :

Ah, ça, c'est... c'est... l'évaluation a été faite en fonction du territoire traditionnellement desservi que nous faisons auparavant, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. O.K. Et comment vous allez déterminer, en fait, quelles municipalités que vous allez desservir ou pas? C'est seulement suite à votre processus d'appel... au processus d'appel d'offres des municipalités?

M. JEAN-MARC VIAU:

Exactement. Ce que j'expliquais hier, c'est une possibilité aux municipalités d'avoir des prix compétitifs sur le marché et d'être équi... d'être traités équitablement avec d'autres sites qui ont cette permission-là. C'est tout simplement ça. Ce n'est pas une question de territoire, il n'y a aucune problématique à ce niveau-là. Je pense que ça peut être pas plus clair que ça, que c'est... dans le fond, la réponse à la question 1 décrit bien c'est quoi notre intention là-dedans, c'était à livre ouvert.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Est-ce que je peux faire intervenir madame Dion du ministère de l'Environnement pour des informations complémentaires?

Mme MIREILLE DION :

Oui, Madame la présidente, justement, on voulait revenir sur le sujet pour s'assurer de transmettre tous les éléments, on a des précisions à ajouter, mais je vais laisser la parole à mon collègue, Jean-Philippe Naud.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Naud?

M. JEAN-PHILIPPE NAUD :

Bonjour. En fait, c'est ça, vous nous aviez posé la question par rapport au décret actuel qui est en exploitation et aussi par rapport au projet d'agrandissement actuel. Donc, la délimitation, dans le fond, du territoire de desserte visé par le projet d'agrandissement actuel, dans le fond, demande à ce que dans le fond il y ait non-restriction en demandant le territoire du Québec. Donc, advenant que le projet serait autorisé, CEC pourrait accueillir des matières résiduelles qui proviendraient de tout le Québec.

Par rapport à la délimitation du territoire de desserte visé par le décret en exploitation actuelle, c'est la même description du territoire du projet maintenant, mais à l'exception de ne pas étendre à la largeur du Québec. Donc, c'est... j'espère avoir répondu de façon plus claire aujourd'hui à votre question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien, c'est bien, je vous remercie. Donc, dans un prochain décret, dans un éventuel décret, est-ce que ... comment est-ce que vous allez décrire, justement, cette question du territoire desservi?

M. JEAN-PHILIPPE NAUD :

Bien, en fait, il y a possibilité d'écrire une condition pour, dans le fond, vraiment cibler la délimitation du territoire desservi, mais dans un cas que l'initiateur demande qu'il y ait une non-restriction ou s'étend à un territoire plus large, je ne pense pas que ça va faire partie d'une condition puis que ça va compter à l'intérieur, dans le fond, de la condition 1. Donc, les documents déposés, qui sont... l'étude d'impact qui fait mention qu'ils aimeraient, dans le fond, qu'il y ait une... qu'ils soient délimités, mais de façon non restrictive, donc qu'ils aient accès à tout le Québec, en fait.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Hébert, est-ce que vous aviez une question? Non, ça va?

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Modlin?

M. DAVID MODLIN :

Mais c'est juste pour comprendre pourquoi il ne peut pas y avoir sans limites? Pourquoi le ministre de l'Environnement...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous vous... s'il n'y a pas...

M. DAVID MODLIN :

... ils parlent de...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous vous demandez s'il n'y a pas de limite par rapport au territoire, est-ce qu'il pourrait y avoir d'autres types de limites, c'est ça?

M. DAVID MODLIN :

Bien... Non non, c'est qu'il a dit qu'il ne pense pas que ça va être permis ou ça va être considéré qu'il n'y a pas de limite, sans limites de territoire.

LA PRÉSIDENTE :

J'essaie de voir... alors ça serait... donc, vous vous demandez pourquoi le MELCC n'imposerait pas des limites? Ça serait votre...

M. DAVID MODLIN :

Bien, c'est ça que... oui, c'est ça qu'il a... c'est ça qu'il a dit, je pense, oui.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors...

M. DAVID MODLIN :

Qu'est-ce que ça change? Qu'est-ce que ça change ou est-ce qu'il y a un problème limite ou pas de limite ou...?

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, je vais faire intervenir madame Dion du ministère de l'Environnement.

Mme MIREILLE DION :

Oui. Encore une fois, je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Naud.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-PHILIPPE NAUD :

Bonjour. Dans la limitation en termes de territoire ou non, il n'y a pas de... c'est à la demande du promoteur qui, dans le fond, demande à quelles limites son territoire de desserte est visé par le projet. Pourquoi les... la présence de conditions ou pas? Bien, normalement, une condition est là pour limiter quelque chose ou mettre un accent sur, alors que dans le fond ce qui est demandé présentement, c'est non restrictif, en fait, avoir accès à tout le territoire. Donc, c'est dans cette mesure-là.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y aurait des effets à considérer justement entre un territoire qui est plus restrictif alors... ou contrairement à un territoire qui est complètement élargi?

M. JEAN-PHILIPPE NAUD :

Bien, en fait, le besoin d'élimination ou la justification du projet, pourquoi il est fait à l'échelle plus de la CMM ou, on va dire, le territoire traditionnellement desservi, c'est parce que dans le fond c'est le scénario que CEC a proposé étant le plus réaliste. Puis à la période d'acceptabilité pour, en fait, analyser le projet, c'est à ce moment-là qu'on va regarder si les besoins d'enfouissement qui ont été demandés par rapport aux limitations de... maximum de millions de tonnes par année et, et cetera. Mais la délimitation du territoire de desserte, dans le fond, probablement qu'il n'y aura pas de conditions de décret à ce sujet-là, mais on est en processus, on va rentrer en processus d'acceptabilité puis ça va être certainement discuté.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, peu importe le territoire desservi, vous regardez les projections et vous fixez à ce moment-là le million de tonnages en fonction des projections lors de votre évaluation environnementale?

M. JEAN-PHILIPPE NAUD :

Oui, vraiment du territoire dans lequel... traditionnellement desservi...

LA PRÉSIDENTE :

Actuellement.

M. JEAN-PHILIPPE NAUD :

... ou du territoire qu'il s'attend à avoir des matières résiduelles, là.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, s'il y a du résiduel, à ce moment-là ça pourrait être ouvert pour l'ensemble du Québec?

M. JEAN-PHILIPPE NAUD :

Ça peut être ça, ou c'est ouvert à l'ensemble du Québec de... en fait, la délimitation du territoire, c'est une chose, puis le besoin d'enfouissement en est une autre. Puis le besoin d'enfouissement est plus par rapport aux besoins de la population ou des territoires desservis actuellement par CEC. Puis dans le fond, CEC, par leur demande, ne veulent pas être limités, dans le fond, par le territoire, en seulement mentionnant son territoire traditionnellement desservi, advenant que, pour une raison X, la demande n'y est pas puis qu'il puisse avoir accès à des régions un petit peu plus éloignées.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je vous remercie.

Si je fais intervenir maintenant l'initiateur, est-ce que vous voulez réagir, dans un premier temps, monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Par rapport à la zone de desserte?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

Je reviens encore, c'est une question simplement d'équité. Certains sites l'ont, cette option-là. Nous, de toute façon, en toute ouverture, clarté, on ne veut pas cacher rien à notre projet. On a tout simplement mentionné, même si on avait accès à cette... à ce territoire-là, de dire : « Voici ce que l'on présente. » Pour ça, encore une fois, c'est à la demande des municipalités voisines qui ne sont pas dans notre zone de desserte, c'est pour montrer notre ouverture, pour dire qu'on comprend leurs besoins et qu'on est capable d'y répondre et que la commission soit aussi consciente que ces municipalités-là ont besoin d'un prix compétitif pour la gestion de leurs matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE:

Non, je comprends. Disons que vous avez plus qu'une municipalité, là, qui veulent bénéficier de ces prix compétitifs là, est-ce que votre capacité résiduelle, disons qu'elle diminue parce que les besoins de la CMM augmentent, on ne sait pas ce qui se passe dans les autres sites d'enfouissement, là, qui desservent la CMM actuellement, donc comment est-ce que vous allez gérer justement les besoins de la CMM en fonction de votre capacité résiduelle et la demande des municipalités qui veulent des prix compétitifs?

M. JEAN-MARC VIAU :

O.K. De la façon dans laquelle on prévoit notre tonnage, on évalue la production de déchets de matières résiduelles qui vont être générés par les différentes villes dépendamment des soumissions qui vont aller. Des soumissions qui vont aller à cinq ans plus deux ans, donc c'est sept ans, donc la projection va être assez longue. Donc, certaines villes représentent un tonnage plus important, donc avec ça on réserve notre espace pour les tonnes qui sont à venir selon la projection qu'on va avoir. Suite à ça, on peut voir s'il nous reste de la place, oui ou non. Si on perd, par exemple, une ville, mettons, on va prendre, disons, Boisbriand, ou je ne sais pas si on l'a encore ou quoi, ou, disons, Lorraine, bien on dit : « O.K. Là, on vient de perdre 30 000 tonnes pour les cinq à sept prochaines années, est-ce qu'on est capable de soumissionner pour telle autre ville », par exemple? C'est comme ça qu'on évalue. Et si on surestime, bien là il faut aller voir nos compétiteurs.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. JEAN-MARC VIAU :

La question de... c'est qu'est-ce qui nous est arrivé l'année dernière, c'est ça. Donc, il y a eu un événement tragique, il y a eu des inondations, ça fait deux fois en trois ans qu'on vit la même situation. Donc là, il s'agit de jouer, comment on peut faire avec les différents tonnages que l'on peut contrôler, par exemple, qui vont à des centres de transfert qui nous appartiennent, ou nos transporteurs dans le commercial, comment on peut dévier le tonnage pour rencontrer nos exigences, nos limites de tonnage annuelles. C'est toute une... c'est une façon complexe de régler les affaires. Finalement, c'est notre travail à nous, c'est notre business, mais il faut quand même régler ça de façon assez prudente de notre côté, parce que si on dépasse, là on a une grosse problématique chez nous.

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum. Monsieur Modlin, est-ce que ça répond à votre question?

M. DAVID MODLIN :

Oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une seconde question?

M. DAVID MODLIN :

Oui, s'il vous plaît. C'est concernant... on parle d'inondations, pourquoi c'est un problème?

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Écoutez, je pense que c'est un problème surtout pour la sécurité civile. Je crois que nous, comme service essentiel, c'est important de donner un support à ces villes-là lorsqu'elles vivent un désastre. Donc, on a pu donner des supports à ces villes-là. Comme à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, on a envoyé des équipements pour charger le matériel dans les rues dans lesquelles les maisons étaient démolies, les commerces étaient démolis. Donc, nous, on s'est impliqué au niveau, comme entreprise, de solutionner leurs problèmes et de recevoir cette matière-là en plus grande quantité aussi. Il faut voir, la problématique, elle n'est pas juste de donner un coup de main à la Ville, mais il y avait des questions

aussi d'odeur que ça générerait, ces matières-là, et dans laquelle la problématique, elle... il faut donner le service lorsque cette situation arrive parce que c'est un problème sanitaire, là.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, comme vous avez expliqué hier, pour les inondations de 2017, ça ne s'est pas produit, mais pour les inondations de 2019, vous avez dû envoyer une certaine quantité à d'autres LET parce qu'à ce moment-là vous dépassiez vos limites?

M. JEAN-MARC VIAU :

Exact. Et ce n'est pas une raison, on ne peut pas dire à une municipalité : « On ne vous prend pas. » Parce que dans le problème... il faut vraiment résoudre le problème, il y a une responsabilité sociale que l'on a, et on l'assume.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Modlin, est-ce que ça répond à votre question?

M. DAVID MODLIN :

Oui oui, ça va. Non, je pensais qu'il y avait un problème sur le site.

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, il n'y a pas de problème d'inondation sur le site. Non, c'était par rapport aux matières résiduelles qui ont été occasionnées suite aux inondations qu'on a connues, là, dans certaines municipalités sur le territoire du Québec.

Alors, monsieur Modlin, vous pouvez rester en ligne si vous avez d'autres questions. Je vais passer...

M. DAVID MODLIN :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

... je vais passer... il y en a d'autres qui s'en viennent? O.K. Alors, monsieur Modlin, il va falloir que vous vous réinscriviez, parce que là on commence à avoir des gens avec nous cet après-midi.

Alors, n'hésitez pas à vous réinscrire. Alors, je vous remercie.

M. KAREL MÉNARD

LA PRÉSIDENTE :

Je vais passer maintenant à monsieur Ménard. Bonjour, monsieur Ménard. Bien, rebonjour.

Peut-être que votre micro est fermé, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

Oui. Donc, est-ce qu'on doit respecter une thématique en particulier pour la question?

LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est sûr qu'on a des thématiques cet après-midi qu'on aimerait bien aborder. Ce que je vais vous suggérer, c'est d'aborder la thématique en premier, puis ensuite, lors de votre réinscription, à ce moment-là on pourra déborder.

M. KAREL MÉNARD :

Parfait. Donc, on parle de gaz à effet de serre, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

... ce que je comprends? Ou...? O.K.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

Le recouvrement, c'est ce soir?

LA PRÉSIDENTE :

Le recouvrement plus spécifiquement, oui, c'est ce soir. Par contre, la captation du biogaz, on pourrait l'aborder aujourd'hui, cet après-midi.

M. KAREL MÉNARD :

Parfait. D'accord. Bien, j'ai... je vais poser une question, en fait, sur la production de biogaz, donc c'est en lien.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

Notamment avec le bioréacteur anaérobie-aérobie séquentiel, là, le BAAS.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

Ce que je comprends bien, ce sont des matières organiques récupérées à partir de bacs bruns, donc une collecte dédiée, là, une collecte... la troisième voie, si on veut, qui sont acheminées dans une cellule d'enfouissement dédiée pour produire des biogaz. J'aimerais, si possible, Madame la présidente, que le ministère élabore là-dessus et voir si c'est une façon, là, autorisée par le... notamment par le PTMOBC, là, parce que ce n'est pas la... du compostage en tant que tel parce qu'il y a captation des biogaz, et ce n'est pas de la bio... de la biométhanisation, c'est un mélange des deux. Donc, j'aimerais savoir ce que c'est. Et on parle de cellules d'enfouissement, donc est-ce que ce n'est pas simplement que de l'élimination? Donc, est-ce qu'on peut m'éclaircir là-dessus, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, premièrement, on va valider avec l'initiateur si c'est bien et bel... si c'est le processus en

question. Puis ensuite, on ira voir le ministère avec madame Dion.

Alors, monsieur Viau, on vous écoute.

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. Écoutez, c'est assez simple. Dans le fond, la cellule dédiée, on appelle ça « une cellule dédiée » parce que ce n'est pas une cellule d'enfouissement, de un. Donc, c'est un procédé biologique. La première phase, va être la phase anaérobie, donc il va faire la production de biogaz. Le biogaz, nous, il est récupéré, il est valorisé à l'usine. Ensuite, il va y avoir une phase d'aérobie dans laquelle il va y avoir phase de compostage, de fermentation dans la première cellule. Ensuite de ça, il va y avoir... après ça, on va retirer cette matière-là et on va pouvoir faire la maturation du... la phase de maturation du composte pour valoriser le compostage.

Ce projet-là, il faut voir, c'est un projet de recherche et développement qui a été mis en marche avec la Ville de Terrebonne, et la Ville de Mascouche s'est rejointe avec le projet. C'est... dans le fond, le but était de caractériser et de sensibiliser la population en premier pour caractériser le type de matière qu'il faut amener dans une usine de biométhanisation ou encore de compostage, dépendamment de la technologie qui va être retenue.

Ça nous a permis entre autres d'avoir les rejets qui vont être causés par ce type de collectes là, les types de matières qu'il va y avoir, les différents types de matières qui sont reçues. Donc, on a constaté qu'il y a, par exemple, beaucoup de résidus verts dans leurs collectes de matière organique pour eux, les ROTS, les résidus organiques triés à la source. Donc, eux, il y en a beaucoup que, par exemple, la Ville de Montréal. Mais par contre, ils ont moins de plastique. La Ville de Montréal a beaucoup plus de plastique.

Donc, on va voir un peu les pour et les contre, ça va leur permettre de faire un design, d'être plus performant et adapté à ce que les citoyens vont faire, et non pas faire l'inverse : adapter le comportement des citoyens pour amener les performances d'une usine. Donc, nos intrants dans l'usine, on voudrait que ça soit capable de traiter toute la matière.

Ça ne s'applique pas aux PTMOBC parce qu'on n'a tout simplement pas demandé parce que c'est un projet de recherche et développement, mais c'est de la biométhanisation et c'est du compostage, pas de doute là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que votre projet est toujours en cours? Votre projet-pilote?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, notre projet, oui, est toujours en cours.

LA PRÉSIDENTE :

Il devrait prendre fin quand?

M. JEAN-MARC VIAU :

Il est dans... à peu près dans un an, environ.

LA PRÉSIDENTE :

Et quelle va être la suite après?

M. JEAN-MARC VIAU :

Là, ça va dépendre de la conclusion de la... du projet de recherche, justement. Donc, on va attendre les conclusions du projet de recherche.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Et si je fais réagir le ministère de l'Environnement, madame Dion?

Mme MIREILLE DION :

Oui. Je pense que pour tout ce qui est l'aspect technique a été bien détaillé par monsieur Viau. Pour ce qui est de l'autorisation au sein du ministère, c'est un projet qui a été autorisé par l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Pour avoir plus de précisions, peut-être que je pourrais transmettre -- inviter mon collègue, Cédric Vo, de la Direction régionale pour préciser les détails de cette autorisation qui est ministérielle.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Vo?

M. CÉDRIC VO :

Oui. Oui... bien, bon, effectivement, comme ma collègue, madame Dion, le disait, bien c'est un

projet qui a été autorisé, c'est un projet-pilote, comme monsieur... comme l'initiateur le mentionne. Donc, ça a été autorisé, je pense, pour une période de 39 mois. Donc, c'est ça, ça adonne que le calendrier que monsieur Viau a mentionné correspond bien à la période de réalisation du projet. Donc, c'est un projet qui a été autorisé en 2018.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

Bien, j'aimerais avoir peut-être plus d'informations sur le plan technique. Puis tout d'abord, on parle sur le site, là, de CEC de vraiment de cellules d'enfouissement dédiées, donc ce n'est pas une exagération de ma part, là. J'ai été repris par monsieur Viau, mais c'est eux-mêmes, la compagnie, qui parlent de cellules d'enfouissement, d'où ma question.

Aussi, j'aimerais savoir au niveau des émissions fugitives, j'ai du mal à concevoir comment, en mettant des matières organiques dans un... une cellule d'enfouissement ou une cellule dédiée, là, peu importe, on arrive à tout capter les biogaz sans qu'il y ait d'émissions fugitives. Est-ce qu'on peut peut-être m'éclaircir là-dessus encore?

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Vo, dans votre...

M. KAREL MÉNARD :

Et les... les quantités aussi, pardon, les quantités qui sont acheminées. Si on parle de projet-pilote, est-ce qu'on parle d'une petite quantité ou c'est carrément, là, les collectes de matières organiques, là, des municipalités environnantes, là?

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Vo...

M. CÉDRIC VO :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... est-ce que vous pouvez apporter un complément d'information?

M. CÉDRIC VO :

Bon. Donc, c'est... c'est un projet qui a été analysé en se basant notamment sur les lignes directrices qui encadrent les activités de biométhanisation. Donc, même si ça se passe sur... dans un lieu d'enfouissement technique, bien c'est des cellules dédiées à faire un procédé de biométhanisation. Donc, c'est vraiment, comme monsieur Viau l'a mentionné, ça correspond à une définition d'un projet de biométhanisation.

Puis en ce qui a trait aux émissions de contaminants, notamment des odeurs et sulfures d'hydrogène, ça a été... ça a été évalué dans l'analyse de ce dossier-là. Et puis d'ailleurs, il y a des... ils sont... ils doivent justement, dans les conditions de l'autorisation, ils doivent caractériser des émissions atmosphériques et des eaux usées de procédé et traitées conformément aux exigences prescrites dans l'autorisation ministérielle.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pour vous, là, pour répondre, pour faire un peu de... pour répondre à la question de monsieur Ménard, là, vous, vous faites vraiment la distinction que ce n'est pas de l'enfouissement, mais c'est vraiment un projet de biométhanisation. Donc, comment est-ce qu'à ce moment-là, quelle serait la distinction ou qu'est-ce... selon, là, les... le programme de traitement des matières organiques, là, je sais que vous avez dit qu'ils n'étaient pas soumis à ça, mais pourquoi est-ce que ça n'a pas été soumis à ça, dans un premier temps?

M. CÉDRIC VO :

Bien, en fait, c'est... ça, ce n'est pas des matières résiduelles, justement c'est des matières résiduelles organiques qui sont valorisées. Donc, on produit du... comme monsieur... comme CEC le mentionne, il produit du biométhane, ils produisent du compost, du terreau. Et puis toutes ces quantités maximales autorisées sont prévues à l'autorisation délivrée en 2018.

LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qu'il en est du captage du biogaz? Est-ce que vous avez évalué le potentiel de captage de biogaz?

M. CÉDRIC VO :

Oui, ça a été évalué dans l'analyse du projet.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Puis c'est quoi la cible qui est atteinte?

M. CÉDRIC VO :

Ah, bien ça, il faudrait aller regarder le... plus en détail l'autorisation, mais, je veux dire, c'est toutes des informations qui ont été fournies en début de projet.

LA PRÉSIDENTE :

Et vous, le ministère, est-ce que vous faites un suivi de ce projet-là?

M. CÉDRIC VO :

Oui, c'est le Centre de contrôle environnemental chez nous qui fait le suivi des... du respect de la conformité lié à cette autorisation.

LA PRÉSIDENTE :

Et à quelle fréquence? Et à quelle fréquence?

M. CÉDRIC VO :

Ça, il faudrait demander à mon collègue du Centre de contrôle environnemental.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Dion, est-ce que vous avez cette information?

Mme MIREILLE DION :

Oui, Madame la présidente, je n'ai pas d'informations personnellement, mais on a quelqu'un qui est disponible, ça serait à savoir si madame Sophie Daigneault, du Centre de contrôle, est en mesure de donner l'information à ce moment-ci.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, madame Daigneault?

Mme SOPHIE DAIGNEAULT :

Oui, bonjour. Alors moi, je suis inspectrice au Centre de contrôle environnemental. Le lieu d'enfouissement technique de Lachenaie fait partie d'un programme d'inspection avec une fréquence de six visites par année. Moi, je me fais un devoir, à chaque visite du lieu d'enfouissement technique, d'aller vérifier les cellules BAAS pour voir comment ça se passe. Et puis je vous dirais qu'une fois que la cellule est recouverte pour la production de biogaz, il n'y a pas d'odeur, là, qui s'en échappe.

Certainement que dans la cellule où il y a du remplissage de matières résiduelles, de résidus organiques, oui, effectivement, il y a un petit peu d'odeur, des odeurs de compost. On... moi, je dirais qu'on ne peut pas considérer comme une cellule d'enfouissement puisqu'une fois que la matière a composté, elle est retirée de la cellule pour l'amener sur une plateforme afin de faire murer les matières résiduelles. Et ainsi de suite, cette cellule-là peut resservir à être remplie à nouveau pour débiter un processus, là, de compostage avec production de biogaz.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame Daigneault.

Monsieur Ménard, est-ce que ça répond à votre question?

M. KAREL MÉNARD :

Bien, j'ai posé... c'est-à-dire, est-ce que c'est une cellule étanche, dans le sens est-ce que c'est comme un container? Les quantités également, ça n'a pas été répondu. Deuxièmement, la biométhanisation et le compostage, ce sont deux procédés différents, donc avec une cellule ou un procédé de biométhanisation, ce n'est pas du compost qu'on produit, c'est du digestat. Donc, ce n'est pas la même matière, c'est-à-dire une est à un stade de maturation, l'autre ne l'a pas eue parce qu'il n'y a pas eu de phase de chaleur assez élevée pour tuer tous les pathogènes, et ainsi de suite. Donc, j'essaie de visualiser, de comprendre comment ça fonctionne, et... Est-ce que c'est étanche, premièrement, il n'y a pas d'émissions fugitives? Ça, c'est ma première question.

Deuxièmement, les quantités, est-ce que c'est... on parle d'un projet-pilote de quelques dizaines de tonnes, milliers de tonnes, je ne sais trop. Et peut-être, j'aurais tendance à ajouter une autre sous-question. On a déjà vu des tentatives de projet de bioréaction dans d'autres gros lieux d'enfouissement techniques au Québec, et ils voulaient bio -- pardon, pas « biométhaniser », mais

bioréactionner, je ne sais pas comment on peut dire ça, là, traiter par bioréaction l'ensemble des matières résiduelles. Donc, pas juste les matières organiques, mais le sac de poubelle, là, le sac vert en entier, et prétendre que c'était de la valorisation. Est-ce qu'on... c'est une possibilité avec ce projet-là? Donc...

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Viau, est-ce que vous pouvez répondre à la question?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, là il y en a plusieurs.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, il y en a plusieurs.

M. JEAN-MARC VIAU :

Première des sous-questions qu'il envoie, là...

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, il y a la...

M. JEAN-MARC VIAU :

... j'essaie de... si on parle de...

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va commencer par la...

M. JEAN-MARC VIAU :

... le bioréacteur, je vais l'enlever, le côté bioréacteur que monsieur Ménard appelle. Ce n'est pas du tout le concept de bioréacteur. Bioréacteur, c'est la réinjection de lixiviat dans la masse de déchets, disons, tout confondu, pour accélérer la dégradation de matières organiques. Donc, ce n'est pas ça du tout.

Le projet de recherche et développement encore se limite seulement qu'aux villes de Terrebonne et de Mascouche. Donc, le but était d'amener justement... justement dans une cellule dédiée, qui est à l'intérieur de la zone qui va être... future d'enfouissement, donc dans une zone étanche, qui était... qui est le même principe que le site d'enfouissement actuel, qui est d'une grande sécurité justement à cause du concept de la trappe hydraulique, là, notre épaisseur d'argile et justement le confinement de la cellule. Donc, ça, ça permet de sécuriser au niveau des eaux.

Au niveau du remplissage de la zone... lors de la période de remplissage de la cellule, il y a des mesures de contrôle qui sont faites, comme on fait pour l'enfouissement, soit les rampes neutralisant l'odeur, on peut mettre de la chaux en cas de... disons, pendant la période d'été où il peut y avoir un début de biodégradation. Mais nous, ce qu'on fait, O.K., en partant, aussi, nous, il faut spécifier aussi qu'on a une chaudière aussi qui permet de chauffer le liquide dans lequel on repasse à travers la masse de matières organiques pour justement qui va permettre d'atteindre la température de stérilisation.

Contrairement à ce que pensait monsieur Ménard, je crois, pour répondre à sa question, qui devrait le rassurer, on passe par la phase justement de pasteurisation, ce qui est fait à la phase anaérobie ce coup-ci. C'est déjà des projets solides qui existent déjà comme ça en Europe, qui est très populaire, la phase solide et non pas de phase liquide. Ici, au Québec, on aime beaucoup la phase liquide, c'est un choix technologique, mais amène certaines autres contraintes, tandis que cette façon de faire permet d'avoir un mélange plus hétérogène qu'on peut voir, ici, la production de gaz qui va être générée, va être très variable en fonction de la quantité de matières organiques qui va... et le type de matières organiques.

Ici, dans une banlieue qu'on a... ce qu'on a pu observer par rapport à nos deux partenaires, la Ville de Mascouche et de Terrebonne, il y a beaucoup de branches et de feuilles, donc ce n'est pas des très bons contributeurs au niveau de production de gaz, de biogaz par tonnes de matières organiques injectées. Les déchets de table sont beaucoup plus... produisent beaucoup plus de mètres cubes de biogaz par tonnes enfouies que les déchets verts.

Ça fait que notre processus, nous autres, se met dans la phase justement que notre compost va avoir passé initialement la phase justement de pasteurisation dans la phase anaérobie. En chauffant, on permet de passer dans la phase thermophile qui nous permet d'avoir une vitesse de réaction beaucoup beaucoup plus élevée lorsqu'on est à 55 degrés Celsius, par exemple, qu'à 24, 25 degrés Celsius qu'on peut retrouver traditionnellement dans des types de bioréacteurs classiques.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Maintenant, j'ai juste une question. Vous avez parlé, là, que vous mettez tout ça dans un... dans une cellule d'enfouissement, est-ce qu'il y a un recouvrement qui se fait pour justement...

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... que ce soit anaérobique?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, justement, bien dans la phase, la phase de remplissage, on ne parle pas de la phase d'anaérobie. Ce que l'on fait, on maintient des conditions à l'intérieur de la cellule pour ne pas qu'il y ait un débit de fermentation, de digestion anaérobie, donc production de biogaz. Donc, là, on maintient les... il y a une station de pompage à l'intérieur, il y a un paquet de tuyauteries à différents niveaux dans cette cellule-là qui nous permet de... de garder la cellule au sec. Lorsqu'on a fini de remplir, la cellule arrive au niveau final, donc là on met une couche imperméable par le dessus, qui est une biomembrane, et on met ensuite de ça un réseau de captage de biogaz, comme on fait sur le site actuel, et on peut ensuite de ça réinjecter notre... notre liquide chauffé avec les nutriments pour permettre la digestion anaérobie et partir la phase thermophile et augmenter rapidement la production de biogaz. Donc, on produit... la production de biogaz va être faite, va être entamée lorsque le système de captage va être mis en place. Donc, c'est ce qu'on a fait à la première cellule.

LA PRÉSIDENTE :

Et quant aux émissions fugitives?

M. JEAN-MARC VIAU :

Les émissions fugitives, lors de l'aménagement de la cellule, on en a fait pour évaluer les émissions d'odeur qui ont été faites lors de la phase de remplissage. Et c'est la même chose pour lorsqu'on a... la membrane qui a été mise par-dessus. Lorsqu'il y a une membrane, bien il n'y a pas d'émissions qui sont faites à la surface, c'est comme une couche de plastique que l'on met par-dessus qui va être retirée lorsqu'on va avoir terminé le processus de digestion, aérobie ce coup-là pour la fermentation, donc la phase de compostage. Donc, la phase de compostage, elle, la température va monter toute seule d'elle-même, et notre phase de maturation par la suite va être capable de contrôler, ce que l'on fait déjà actuellement avec notre compost de déchets verts, de s'assurer de l'innocuité de notre compost.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Est-ce que je peux faire réagir le MELCC?

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien, juste amener un petit point, excusez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

On fait des rapports à tous les six mois pour tenir au courant le ministère, aussi, là.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Quant aux émissions fugitives, est-ce que je peux faire réagir le ministère de l'Environnement? Madame Dion?

Mme MIREILLE DION :

Oui. Oui, j'attendais une précision concernant la question. Pour ce qui est des émissions fugitives, je laisserais la parole à mon collègue, Michel Bourret, des matières résiduelles, Direction des matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Bourret.

M. MICHEL BOURRET :

Bonjour! Le projet, c'est un projet de recherche, donc le but, c'est... il y a des contrôles qui ont été demandés au niveau des émissions fugitives, justement, lors... pour... lors de la phase de remplissage, lors de la phase de production de biogaz, lorsque le recouvrement étanche est mis sur les cellules, et également lors de l'ouverture de la cellule, lorsque les matières résiduelles auront été biométhanisées et compostées en partie. Donc, c'est de l'information qui va être ramassée avec le projet de recherche qui va nous permettre de voir... d'avoir de l'information sur ce qui a été mis, parce que ce n'est pas... c'est assez... c'est nouveau, donc ce n'est pas comme le compostage qui est connu, c'est de la... c'est une

différente forme de traitement de la matière organique. Donc, c'est pour ça que c'est un projet de recherche, étant donné qu'on n'avait pas encore nécessairement toute l'information, mais avec ce projet-là, ça nous permettra d'avoir des données.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Très bien. Monsieur Ménard, votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. KAREL MÉNARD :

O.K. Oui, question d'éclaircissement, c'est-à-dire on réintroduit un liquide, là, c'est ce que j'ai compris, dedans, là? Un liquide chauffé...

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que j'ai compris.

M. KAREL MÉNARD :

Parce qu'on dit : « Non, il n'y a pas de liquide », et là, il y a du liquide. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Viau...

M. KAREL MÉNARD :

Parce que j'ai eu deux réponses de monsieur Viau, c'est-à-dire...

LA PRÉSIDENTE :

... est-ce qu'il y a un liquide qui est...?

M. JEAN-MARC VIAU :

Ah, pendant la phase de remplissage, on veut garder la matière sèche pour ne pas qu'il y ait un début de dégradation. Lorsqu'on a couvert la cellule, lorsque c'est prêt à partir la phase anaérobie, donc là c'est là qu'on injecte les liquides, avec les éléments nutritifs et tout ça pour pouvoir partir la dégradation anaérobie. Donc, autrement dit, on veut contrôler le début de la phase anaérobie en chauffant par... justement parce que...

M. KAREL MÉNARD :

Bien, c'est...

M. JEAN-MARC VIAU :

Pour donner une idée, en augmentant de 10 degrés Celsius, on double la vitesse. Donc, en montant de 40 degrés, ça vous donne une idée de la rapidité dans laquelle on peut dégrader la matière.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Viau.

Monsieur Ménard, votre deuxième question, s'il vous plaît.

M. KAREL MÉNARD :

Oui. Concernant la production de biogaz en général du site et la station, là, de transformation, en tout cas de transfert au réseau de GNL. Hypothétiquement, là, si le lieu d'enfouissement technique fermait demain matin, la durée de vie de la centrale, si on veut, serait de combien? C'est-à-dire combien de temps le site va produire des biogaz de façon viable pour pouvoir alimenter le réseau...

LA PRÉSIDENTE :

De TQM.

M. KAREL MÉNARD :

... d'énergie?

LA PRÉSIDENTE :

De TQM, oui. Monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien, normalement, la production de biogaz dure environ une trentaine d'années. L'usine va être capable de traiter la capacité qu'il va y avoir. Il faut voir que la courbe de génération de biogaz va aller en diminuant; lorsque le site cesse d'amener sa matière, bien il y a une dégradation rapide de la production de gaz. Donc, tout simplement, ça va être une partie de l'usine seulement qui va fonctionner

étant donné que... en ce moment, l'usine est capable de traiter 10 000 pieds cubes par minute de biogaz, alors en ce moment elle en traite environ pas loin de 7 000, 7 500, là, environ.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Une question qu'on avait, est-ce que la totalité de biogaz que vous produisez est injectée dans le réseau...

M. JEAN-MARC VIAU :

Actuelle...

LA PRÉSIDENTE :

... ou c'est seulement que des proportions?

M. JEAN-MARC VIAU :

Non, actuellement, oui. Ce qu'on avait... jadis, on avait une centrale électrique, en 1995, soit la première centrale de génération d'électricité à partir du biogaz qui a été faite au Québec en 95. Nous sommes fiers de ça aussi, mais par contre, on a voulu augmenter la capacité, et Hydro-Québec n'a pas jugé bon de poursuivre, pour diverses raisons, parce qu'il y avait surcapacité probablement de production. Alors, nous, on s'est tourné vers la production de gaz naturel vert justement pour traiter la totalité des gaz. C'est pour ça qu'on a orienté la production de biogaz naturel, plutôt -- bien voyons! -- gaz naturel renouvelable, excusez-moi, plutôt que de produire de l'électricité, parce qu'on était capable de procéder... de traiter de cette façon-là, 100 % du biogaz qui va être généré sur le site.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous, vous en utilisez?

M. JEAN-MARC VIAU :

Non, on n'en utilise pas sur le site.

LA PRÉSIDENTE :

Non, pas du tout?

M. JEAN-MARC VIAU :

Pas du tout, non. Parce que justement, par notre entente, on exporte directement.

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que vous avez... parce qu'on parlait qu'il y avait certains camions qui étaient alimentés au gaz naturel, donc vous vous alimentez à l'extérieur, à ce moment-là?

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est ça. Notre division, qui est à Laval, de collecte de matières résiduelles domestiques est dotée d'une flotte de camions au gaz naturel comprimé. Donc, elle, elle s'alimente à partir du réseau de Gaz... d'Énergir, en fait.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. JEAN-MARC VIAU :

Mais de la façon que fonctionne le gaz, c'est assez particulier, là, c'est... il faut trouver le... notre client de gaz pour le consommer, justement, c'est du cas par cas. Ce n'est pas comme ici, l'électricité qui est vendue à une seule entité, qui est Hydro-Québec. Le gaz, c'est plus compliqué que ça, il faut trouver nos propres clients. C'est une -- comment dire? -- un modèle d'affaires assez différent.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Viau.

Ça répond à votre question, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

Oui, merci, ça répond à ma question, oui. Pour celle-là, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors, je... il y a deux autres? Alors, il va falloir que vous vous réinscriviez, on m'a dit que je pouvais seulement garder seulement deux personnes à la fois en ligne. Donc, je vous invite à

vous réinscrire, monsieur Ménard. Je vous remercie.

Alors, j'inviterais maintenant monsieur...

M. KAREL MÉNARD :

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Pardon? O.K. Alors, je vais...

M. KAREL MÉNARD :

J'ai dit : « Merci. »

LA PRÉSIDENTE :

Ah! excusez. Ça se coupe des fois, je suis désolée, monsieur Ménard. Je vais ouvrir mes grandes oreilles!

M. RENÉ CYR

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur René Cyr, s'il vous plaît.

M. RENÉ CYR :

Oui, bonjour, madame!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. RENÉ CYR :

Ma première question est la suivante : dans les documents qui ont été déposés, les

comptes-rendus du comité de vigilance, l'année 2018 à 2020 ont été produits. Ma question est la suivante : c'est pourquoi, depuis le décret de 2009, soit de 2009 à 2018, les autres comptes-rendus n'ont pas été produits, étant donné qu'à la lumière de ces comptes-rendus-là du comité de vigilance, vous pourriez voir le nombre d'interventions que le comité des citoyens et citoyennes de la Presqu'île de Lanaudière a manifesté concernant ses inquiétudes face au LET de Lachenaie. Donc, ma question est la suivante : pourquoi, où sont-ils, ces comptes-rendus-là de 2009 à 2018?

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Je vais laisser monsieur Chulak répondre.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Chulak?

M. ANDRÉ CHULAK :

Oui, Madame la présidente. Les comptes-rendus depuis 2010 ou même de... monsieur Cyr parlait de... des comptes-rendus de 2007-2008, donc sont... il les a en sa possession, mais on peut les déposer également. Donc, c'est des comptes-rendus qui sont remis à chaque membre du comité de vigilance, donc automatiquement suite aux réunions, suite à leur relecture également. Donc, voilà, il n'y a aucun problème. On pourrait déposer, si vous le désirez.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, absolument, je vous remercie. Parlant justement de ces comptes-rendus, est-ce que vous les rendez publics, ces comptes-rendus-là? Est-ce que vous avez un moyen où est-ce que les citoyens peuvent les consulter?

M. ANDRÉ CHULAK :

Oui. Donc, dans notre comité de vigilance, on a des gens de la CMM, de la Ville-Haute, Terrebonne, Mascouche, Charlemagne et Repentigny ainsi que les MRC de l'Assomption et Les Moulins. Donc, les comptes-rendus sont remis pour affichage aux membres, également aussi aux citoyens. Donc, on compte aussi des citoyens dans notre comité, pour Terrebonne, Repentigny et Charlemagne. Donc, est-ce que... donc, des groupes environnementaux. Puis lorsqu'on remet le

compte-rendu, celui-ci... qu'est-ce qui a été demandé au départ aux membres, c'est d'afficher ces comptes-rendus.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous, dans l'entreprise, vous n'avez pas une plateforme, par exemple, un site web où est-ce que vous pourriez verser ces comptes-rendus-là pour que le citoyen qui ne fait pas partie de ces groupes-là ou n'a pas l'habitude d'aller consulter les sites web des municipalités, bien pourrait retrouver l'information rapidement?

M. ANDRÉ CHULAK :

C'est une demande qui n'a jamais été faite. Donc, ce n'est pas quelque chose qui a été demandé. Bien, on est toujours ouvert à répondre aux demandes des gens.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je vous remercie. Monsieur Cyr, est-ce que ça répond à votre question?

M. RENÉ CYR :

Bien, c'est sûr, madame, que moi personnellement, étant membre du comité, les comptes-rendus de 2009 à 2018 sont en ma possession, mais j'aurais aimé que vous en ayez possession et que vous pouviez en prendre connaissance vous aussi. Donc, je ne suis pas certain encore de la réponse exacte de monsieur Chulak, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Il dit qu'il va les déposer.

M. RENÉ CYR :

... ma question est la suivante : est-ce qu'ils vont vous faire parvenir... est-ce qu'ils vont vous les faire parvenir?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on a demandé qu'ils soient déposés.

M. RENÉ CYR :

Déposer?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, effectivement, ils vont les déposer, de 2009 à 2018. Donc, on va en prendre connaissance.

M. RENÉ CYR :

Merci. C'est excellent.

LA PRÉSIDENTE :

Sachez, monsieur Cyr, que tous les documents qui sont déposés à la commission, nous en prenons connaissance. Est-ce que vous avez une seconde question, monsieur Cyr?

M. RENÉ CYR :

Oui, j'ai une deuxième question, maintenant concernant les émissions de gaz.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. RENÉ CYR :

J'aimerais savoir si CEC a une estimation des valeurs de biogaz qui sont émises dans l'atmosphère, est-ce que ça se retrouve quelque part dans l'étude d'impact? Je parle ici de volume. Puis avec cette question-là, j'aimerais savoir si depuis 2009, est-ce que ces valeurs-là sont en augmentation, sont stables ou en diminution, d'année en année? Donc, de 2009 à 2020, le nombre de mètres cubes ou de pieds cubes de biogaz émis dans l'atmosphère.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors, monsieur Viau, est-ce que vous pourriez nous faire un topo sur vos émissions fugitives? Et peut-être également sur vos capacités de captage de biogaz, parce qu'on a retrouvé dans l'étude d'impact plusieurs pourcentages.

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. La personne qui serait plus en mesure de répondre là-dessus, sur notre performance environnementale du réseau de captage des émissions fugitives, c'est monsieur Daniel Lagos qui a fait les évaluations et qui a mis au point le processus d'évaluation de la performance du réseau de captage.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Lagos?

M. DANIEL LAGOS :

Oui, bonjour, Daniel Lagos, directeur chez Biothermica. Bonjour, Madame la présidente. Alors, effectivement, je vais partager mon écran, je vais vous montrer. Je vais faire un petit peu le bilan de... des... en fait, de la surveillance environnementale qui est prise en charge par Biothermica, et donc ce qui inclut aussi les calculs de l'efficacité de captage et, par conséquent aussi, des émissions à la surface.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lagos.

M. DANIEL LAGOS :

Alors, je procède à partager, juste un instant. La partie juste au début. Oups! Là ce qui arrive, c'est qu'en partageant... j'ai deux écrans, alors je m'assure de placer les choses comme il faut avant de partir le partage.

LE COMMISSAIRE :

On ne les voit pas, il me l'avait dit, tantôt.

M. DANIEL LAGOS :

Oui, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

On ne les voit... ah, ça s'en vient. Voilà!

M. DANIEL LAGOS :

Donc...

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

M. DANIEL LAGOS :

Donc, premièrement, je vais aller vite parce qu'il y a des choses qu'on ne va pas en parler, mais je ne peux pas les choisir un à la fois.

LA PRÉSIDENTE :

Prenez le temps de bien nous expliquer, monsieur Lagos.

M. DANIEL LAGOS :

Bien sûr. Alors, pour commencer, CEC se préoccupe de faire la surveillance des émissions de méthane à la surface. Bon, on parle de... on va parler de méthane, on va parler de biogaz aussi. La différence entre les deux étant simplement le pourcentage de méthane qui est contenu dans le biogaz. Donc, en d'autres mots, si on connaît le méthane, on connaît le biogaz en général. Le biogaz étant un mélange de différents types de gaz.

Alors, premièrement, Biothermica s'occupe d'évaluer les émissions surfaciques. La façon qu'on procède, c'est qu'on se promène sur le site, sur les quatre champs qui ont été capés. Donc, on ne filtre pas les émissions dans la zone active à cause du danger pour les travailleurs, mais on surveille toutes les parties couvertes. Alors, on fait nos surveillances, nos relevés à l'aide d'un véhicule motorisé. Vous voyez l'embout d'échantillonnage qui est très près de la surface, question d'être le plus près possible de la source d'émission.

Alors, on procède, on fait un parcours en serpent, tel que prescrit par le règlement, le REIMR, qui est le règlement qui encadre la surveillance environnementale dans les sites d'enfouissement techniques. Alors, on fait un parcours en serpent, espacé de 30 mètres, qui couvre toute la surface du LET couvert. On échantillonne à toutes les secondes, ça fait qu'à chaque seconde, on prend un relevé du sol, comme vous avez vu, par le véhicule motorisé, on l'analyse et on l'enregistre. Tout ça avec aussi une donnée géoréférencée. Donc, pour chaque point, on connaît exactement l'endroit où ce point a été échantillonné. Grosso modo, ça représente à peu près 35 000 points d'échantillonnage par relevé. La fréquence des relevés est encore prescrite par le REIMR. Et pour le cas de CEC, ça équivaut à trois fois

par année. Donc, une fois au printemps, à l'été et à l'automne. L'hiver, malheureusement, on ne peut pas en faire étant donné qu'il y a un couvert de glace.

Donc, je vous donne l'exemple ici d'un résultat que nous avons trouvé pour justement les relevés de celui qui vient... non, c'était le printemps, printemps 2020. Alors, parmi nos 35 000 points à peu près, nous avons trouvé un point qui était au-dessus de la normale pour le site. C'est représenté par le point rouge. Donc, ce qu'on fait à ce moment-là, CEC est avisée rapidement, et il y a une intervention qui se fait au terrain pour aller justement réparer cette fuite vers l'atmosphère.

Donc, ici, vous voyez la... la décroissance des émissions de surface représentées par la concentration de CH₄ à la surface. Tantôt, en fait, j'aurais dû aussi spécifier que ces relevés-là sont faits tel que prescrit par le REIMR dans des conditions de vent faible. Alors, évidemment, si on faisait le relevé dans des conditions de vent où la vitesse est très élevée, on ne pourrait pas avoir des résultats représentatifs. Alors, tout ce fait dans les règles de l'art. Et on voit ici, dans ce graphique, la concentration dans les quatre champs fermés du site qui diminue dans le temps.

Maintenant, ces relevés-là nous permettent aussi d'aller calculer l'efficacité de captage. Donc, l'efficacité de captage, c'est simplement un bilan de matière. Qu'est-ce que ça veut dire, « un bilan de matière »? C'est, encore une fois, très simple, il s'agit de... en fait, on connaît tous le dicton « rien ne se perd, rien ne se crée », ça revient à la même chose que dire que tout ce qui rentre est égal à tout ce qui sort.

Alors, connaissant maintenant la quantité émise du site qu'on peut calculer à partir des relevés de surface qu'on fait trois fois par année, on calcule la quantité générée. Donc, la quantité générée par le site, en termes de biogaz ou en termes de méthane, on a parlé tantôt de l'équivalence, c'est la somme de ces deux quantités-là. Donc, encore une fois, le relevé de surface nous permet de calculer la concentration à la surface. La concentration, elle... pardon, je reviens en arrière.

La quantité est fonction de la concentration multipliée par la surface et par le facteur d'émission. Donc, on connaît la quantité de méthane émise à la surface. La quantité captée est fournie par CEC, puisque CEC fait des surveillances, en fait, fait des enregistrements quotidiens de la quantité captée au site. Nous autres, on compile tout ça, et on arrive à notre équation, là, complètement remplie. On connaît alors la quantité générée au site. On peut aussi déduire et calculer, en fait, que l'efficacité de captage globale pour le lieu d'enfouissement technique s'améliore dans le temps. Comme nous avons vu tantôt, les émissions en surface diminuent, et c'est équivalent effectivement à l'efficacité de captage.

Donc, tout ça grâce aux efforts que CEC met à bien gérer le captage. Bon, il y a beaucoup de phénomènes qui arrivent dans un site d'enfouissement; un site d'enfouissement, c'est vivant, carrément, là, c'est des bactéries qui vont produire du biogaz. Alors, c'est très dynamique, alors il faut une attention constante et soutenue pour justement s'adapter aux changements du site, et c'est ce que CEC fait, et

on le voit clairement par l'amélioration de l'efficacité de captage dans le temps.

Est-ce que ça répond à votre question?

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à ma question. Mais question peut-être d'aller plus en détail sur, justement on voit qu'il y a une progression par rapport à l'efficacité, quels sont les facteurs qui ont mené à cette progression?

M. DANIEL LAGOS :

Oui. En fait, peut-être que Jean-Marc pourrait -- monsieur Viau pourrait vous en parler plus en détail, mais c'est des efforts en termes de... du réseau de captage. Bon. Il y a parfois de l'eau, du lixiviat qui varie dans le site, donc des augmentations. Il y a des tuyauteries, par exemple, qui s'inondent chez CEC, on a des puits sacrificiels, qu'on appelle. C'est-à-dire qu'on les construit pendant que le réseau de captage... en fait, que le site est en train de recevoir de la matière. Et dans tout ce processus, ces réseaux-là s'inondent, alors on les laisse sur place et on passe au prochain. On en construit davantage au fur et à mesure que l'avancement de l'enfouissement se fait. Ça, c'est un des facteurs.

L'autre facteur, bon, nos techniques de mesure se sont aussi améliorées dans le temps. Maintenant, nous avons des instruments plus performants, qui ont plus de précisions pour les mesures de méthane. Avant, on... avant quelques... bon, ça fait déjà trois, quatre ans qu'on utilise des instruments plus performants. Avant, ce qu'on utilisait dans l'industrie de mesures, c'était des instruments qui, en même temps, mesuraient des COV, par exemple. Aujourd'hui, on a des instruments qui ne mesurent que le méthane, alors on peut avoir une précision plus adéquate aux mesures. Donc, c'est... grosso modo, c'est les deux facteurs les plus importants, c'est la qualité de la mesure et aussi le constant travail qu'on fait pour assurer un captage optimal.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous nous montrez ici, là, qu'on arrive à 97 %. J'aimerais -- puis là, je comprends, là, que c'est pour les cellules qui sont fermées, donc en recouvrement final. On parle, par contre, quand j'ai regardé la modélisation, là, de Biothermica, on parle de 90.1 à 93 % -- .6 % pour le système de captage de biogaz. Là, vous nous montrez 97 %. On retrouve également 95 % dans le PR-6.

M. DANIEL LAGOS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, entre 90 et 97, il y a quand même une grosse variation.

M. DANIEL LAGOS :

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Quel est le chiffre?

M. DANIEL LAGOS :

Bien, le chiffre global, c'est celui que vous voyez à l'écran, c'est-à-dire... ça, c'est une moyenne pondérée pour les différents secteurs du LET. Le secteur de 1 et 2, qui est le secteur le plus ancien du LET qui a été fermé depuis plusieurs années, c'est un secteur avec une plus basse performance, donc, de captage, donc, une efficacité de captage plus basse que les autres secteurs. Le secteur 4, qui est le plus récent, qui est encore en opération, c'est le secteur le plus performant. Alors, quand on fait une moyenne pondérée, en considérant aussi la surface de chaque secteur, on arrive à une efficacité de captage, là, globale, que vous voyez à l'écran.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et qu'est-ce qu'il en est maintenant, parce que vous nous avez mentionné, là, que vous, vous n'allez pas, pour la sécurité de vos travailleurs, au front des cellules ouvertes, alors comment est-ce qu'on est capable à ce moment-là d'évaluer l'efficacité de captage dans les cellules ouvertes?

M. DANIEL LAGOS :

Ça, écoutez, il y a des évaluations théoriques qui sont faites, mais comme je vous disais tantôt, il y a des... il y a le réseau de captage qui est aussi construit au fur et à mesure dans la zone active. Mais les évaluations que nous avons, c'est pour les parties fermées.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. O.K. Donc, il n'y a pas... parce que là, vous parlez dans... encore dans l'étude, là, quand on parle de 75 %, là, l'efficacité de... donc ça, c'est juste un chiffre théorique, là, selon vos modèles?

M. DANIEL LAGOS :

Exactement, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais il n'y a aucun suivi pour vérifier si c'est réellement ce qu'on réussit à capter?

M. DANIEL LAGOS :

Non, il n'y a pas de mesures qui sont faites sur le front d'enfouissement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, bien je vous remercie. J'aimerais faire réagir... Je vous demanderais de déposer votre présentation...

M. DANIEL LAGOS :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... s'il vous plaît, monsieur Lagos. Et j'aimerais faire réagir le ministère de l'Environnement. Alors, madame Dion, pourriez-vous nous expliquer un petit peu les exigences quant aux obligations de captage pour... au front?

Mme MIREILLE DION :

Oui. J'aimerais laisser la parole à monsieur Bourret de la Direction des matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. MICHEL BOURRET :

Bonjour! Les obligations...

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, on a eu un... on a un petit problème d'écran en ce moment, on va juste attendre que ça...

M. DANIEL LAGOS :

Oui. Excusez-moi, oui, je procède, voilà!

LA PRÉSIDENTE :

Voilà! Ah! c'est ça, il fallait cesser le partage d'écran. Je vous remercie, monsieur Lagos.

Alors, à vous la parole, monsieur Bourret.

M. MICHEL BOURRET :

Bon, les exigences au niveau du captage des biogaz, ça dépend de la taille du lieu et de son achalandage. Mais pour un lieu d'enfouissement qui reçoit plus de 100 000 tonnes par année, on exige que le captage des biogaz se fasse pas plus d'un an après la mise en place des déchets. Donc, les déchets qui sont mis le jour 1, les gaz qui sont générés par ces matières-là doivent être captés un an -- pas plus d'un an plus tard. Donc, ce qui oblige, comme monsieur Lagos le dit, à mettre en place des systèmes de captage sacrificiels pour... donc intermédiaires, au fur et à mesure de la progression du remplissage du lieu pour aller capter les gaz. Donc, ça, c'est maximum un an.

Et il n'y a pas d'exigences évidemment sur le suivi sur les zones actives, là, au niveau du... pour voir les... étant donné que c'est des zones qui ne sont pas... qui ne sont pas recouvertes et qui peuvent être plus dangereuses d'aller mesurer. Donc, effectivement, il n'y a pas d'exigences là-dessus.

Pour les zones fermées, à ce moment-là on a le suivi, tel que monsieur Lagos l'a mentionné, là, trois fois par année, pour mesurer les émissions à la surface, là, selon la... c'est une procédure qui a été inspirée de... des Américains, de l'EPA. Et... voilà!

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Bourret.

Monsieur Viau, si je revenais à vous, est-ce que vous vous limitez seulement aux trois relevés réglementaires ou vous en faites plus par année?

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est qu'on a des équipements chez nous qui nous permettent de faire un suivi de certaines zones lorsqu'on voit qu'il y a certaines problématiques ou suivis. Oui, ça fait partie de notre processus de... correctif. Par exemple, lorsqu'il y a un point qui a été relevé, une mesure corrective qui a été faite, nos opérateurs sont formés pour aller faire le suivi et faire le compte-rendu ensuite de ça au ministère de l'Environnement pour présenter nos plans d'action justement que nous avons pris pour la correction des mesures en place. Nous faisons un suivi.

Puis je veux quand même dire quand même aussi, l'appareil le plus performant pour détecter des fuites de biogaz, c'est notre nez, qui est quand même lui qui est capable sur le terrain de détecter plus facilement que n'importe quel autre appareil de toute façon qui... par rapport à la concentration de sulfure d'hydrogène où le seuil olfactif est très très bas. Donc, c'est très performant d'y aller... en faisant nos rondes, nos employés, on a quatre employés qui font le tour du site de notre réseau de captage ici, on a au-dessus de 700 éléments, donc ça nous permet d'avoir un bon contrôle.

On a donné de la formation à nos employés aussi pour optimiser justement le captage de biogaz. Ça, on voit avec le temps les mesures prises, on a un gain, on le voit en voyant notre rendement, notre façon de mesurer la performance permet de constater le rendement donc que l'on obtient.

Il y a aussi, par rapport... juste apporter la question par rapport à la quantité émise. Nos quantités émises sont déclarées au PDGES, là, au gouvernement fédéral qui permet d'évaluer les émissions de gaz fugitives qui sont envoyées par année. Annuellement, il faut envoyer ces rapports-là. Donc, oui, ils sont quantifiés, ils sont donnés. Monsieur Sylvain Marcoux, il a fait la compilation, il pourrait vous les présenter.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je veux juste mentionner, monsieur Cyr, on ne vous a pas oublié, hein, on continue à répondre à votre question, là, on travaille avec vous. Je vais vous revenir, ça ne sera pas long.

Alors, vous avez passé la parole, monsieur Viau, à monsieur Marcoux?

M. SYLVAIN MARCOUX :

Oui, bonjour, Sylvain Marcoux de WSP. Donc, on avait posé la question par rapport aux variations, en fait, des émissions qui étaient déclarées par le site, et effectivement on avait demandé aussi s'il y avait une réduction dans le temps, et c'est effectivement le cas. En partant des chiffres de 2013, on avait de l'ordre de 320 000 tonnes, on a descendu de l'ordre à peu près à 32 000 tonnes en 2018. Donc, une réduction de l'ordre d'à peu près 80 %, 81 % de 2013 à 2018. Voilà!

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être que vous êtes la personne désignée, mais monsieur Viau nous mentionnait, là, que pour l'inspection, le meilleur instrument qu'on a, c'est le nez, mais est-ce que vous tenez compte, par exemple, du moment de la journée, des conditions météorologiques? Disons, quand il n'y a pas de vent, le nez est peut-être plus... les senteurs sont peut-être un peu plus fortes.

M. SYLVAIN MARCOUX :

Pour la...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez un protocole?

M. SYLVAIN MARCOUX :

Dans ce cas-ci, non. Je pense que le spécialiste va être à nouveau monsieur Lagos pour les temps de la journée.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. SYLVAIN MARCOUX :

Autres termes des déclarations annuelles qui sont faites aux deux paliers, donc autant au gouvernement fédéral que provincial, c'est basé sur des émissions annuelles, donc compilées sur une base annuelle. Et à ce moment-là, les variations journalières, bien que tenu compte, en fait, là, dans la totalité, on prend vraiment la totalité des émissions sommées sur une année complète.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, je vais revenir à monsieur Lagos, si vous permettez, monsieur Viau, là, que je l'interpelle directement.

Monsieur Lagos, est-ce que justement vous tenez compte... est-ce qu'il y a un protocole qui tient compte, par exemple, des conditions météorologiques, du moment de la journée, du moment de l'année?

M. DANIEL LAGOS :

Ah, tout à fait. Comme on a parlé tantôt, on se base sur le guide. Le guide, en fait, c'est le REIMR, le Règlement...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. DANIEL LAGOS :

... sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Alors, oui, nous devons respecter des moments autres que l'hiver, premièrement, qu'on... l'hiver, ce n'est pas possible de faire des émissions -- de faire des relevés d'émission de surface. Et nous devons respecter simplement les conditions de vent, c'est ce que le règlement demande. Donc, une moyenne inférieure à huit kilomètres/heure pendant le relevé, et des rafales non... inférieures à 20 kilomètres/heure pendant le relevé.

Alors, nous, dans le rapport, évidemment on a... on fournit ces informations. Nous avons une station portative qu'on amène sur le site pour chaque relevé. Donc, le vent étant un phénomène local, il est important d'avoir une mesure sur place, en même temps qu'on fait nos relevés. Et on a des taux supérieurs à 95 %, en fait, pour la moyenne. Parce qu'effectivement on peut avoir des petits moments pendant le relevé où on dépasse le huit, mais la moyenne doit être huit kilomètres/heure.

Alors, c'est les deux restrictions les plus importantes, les restrictions environnementales les plus importantes pour avoir un échantillonnage représentatif des émissions de surface.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

Peut-être, je ferais réagir le ministère de l'Environnement, à savoir si vous validez les pourcentages de captage. Puis ensuite je reviens à vous, monsieur Cyr.

Alors, madame Dion?

Mme MIREILLE DION :

Oui. Je laisserais la parole, encore une fois, à mon collègue Michel Bourret des matières résiduelles.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Bourret?

M. MICHEL BOURRET :

Oui, bonjour, madame la présidente. Bien sûr que les taux de captage et les... l'ensemble des données de génération de biogaz sont... font l'objet d'une validation lors de l'analyse environnementale du projet.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

Alors, monsieur Cyr, est-ce qu'on a répondu à votre question? On a fait un peu de millage, là, mais est-ce qu'on a répondu à votre question?

Monsieur Cyr, si vous êtes toujours avec nous, il va falloir ouvrir votre micro. Êtes-vous toujours avec nous, monsieur Cyr? Moi, on m'indique que vous êtes toujours avec nous.

Bon, écoutez, on va passer à monsieur Beaudet, si jamais... si vous êtes toujours en ligne, restez en ligne, je vais faire une autre vérification après avoir... après avoir reçu les questions de monsieur Beaudet.

M. NORMAND L. BEAUDET

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Normand Beaudet, bonjour!

M. NORMAND L. BEAUDET :

Oui, bonjour, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bonjour.

M. NORMAND L. BEAUDET :

Bonjour, mesdames, messieurs. Alors, est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, nous vous entendons.

M. NORMAND L. BEAUDET :

O.K. Alors, je vous appelle, donc je suis un citoyen du Québec, un citoyen de la Rivière-du-Nord. Je suis aussi membre d'une coalition qui s'appelle Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord. Et on a eu des audiences, cette année, un peu plus tôt, au sujet du mégadépotoir de la multinationale Waste Management à Sainte-Sophie. Et voilà, mes questions, Madame la présidente, seraient pour le ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. NORMAND L. BEAUDET :

Je continue?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, je vous écoute.

M. NORMAND L. BEAUDET :

Oui, ça va?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. NORMAND L. BEAUDET :

Alors... et elles seraient, je dirais, spécifiquement pour le ministère de l'Environnement. Et... et juste pour vous dire pourquoi un peu, c'est que je considère, comme citoyen, que l'échange que nous

avons à l'heure actuelle, c'est entre le citoyen et les... et le gouvernement, qui est vraiment le responsable de la gestion des matières résiduelles. Je pense que, là-dessus, pour nous, c'est devenu clair, avec l'exercice qu'on a eu en janvier, février, qu'un dépotoir, c'est une infrastructure sanitaire, hein, qui relève, là, de la Santé publique et de l'Environnement, là. C'est vraiment au coeur de la mission de l'État de s'assurer une gestion qu'on soit très écologique des matières résiduelles. C'est pour ça que j'aimerais m'adresser particulièrement, et sinon uniquement, au ministère de l'Environnement dans ce dossier-là.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beaudet, je vais juste... regardez...

M. NORMAND L. BEAUDET :

Et ma question serait...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beaudet, juste pour vous signifier que je vais peut-être avoir à demander un complément d'information à l'initiateur du projet, je ne peux pas l'exclure du processus. Donc, je comprends votre préoccupation, mais je veux juste vous aviser que je ne peux pas l'exclure du processus. Et ça va être très intéressant de vous lire dans votre mémoire, parce que là vous nous avez fait part de votre opinion sur la question des gestions des matières résiduelles, donc je vous invite à produire un mémoire.

Alors, votre question, maintenant.

M. NORMAND L. BEAUDET :

Merci, Madame la présidente. Alors, ma question est la suivante : en fait, combien de camions entrent et sortent du dépotoir, du mégadépotoir de Lachenaie chaque jour? Et, en fait, cette préquestion-là, c'est pour la vraie question que je voudrais poser au ministère, et pour mieux le comprendre : allez-vous occulter, au ministère de l'Environnement, les émissions de GES, parce que ça a été fait à Sainte-Sophie, du transport d'un million de tonnes de déchets au mégadépotoir de Lachenaie? Alors, est-ce que vous...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. NORMAND L. BEAUDET :

... est-ce que les émissions des GES du transport des déchets vont être considérées?

LA PRÉSIDENTE :

Alors là, je comprends que vous avez deux questions -- bien, une grosse question en deux sous-questions. La première, je vais devoir l'adresser à l'initiateur du projet pour savoir le nombre de camions qui se rendent et sortent de son lieu d'enfouissement technique par jour, et ensuite par année.

Alors, monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. Dans les plus gros mois de l'année, dans les mois de mai, juin, on peut parler de 575 camions en moyenne, par jour, qui sont amenés au site d'enfouissement. On peut voir... c'est principalement du lundi au vendredi, et samedi on est une seule petite partie de la journée. Oui, on pourrait vous déposer notre... -- Depuis environ combien d'années, 2004? 2014? 2012. -- On peut donner notre... des tableaux des arrivages depuis 2012, par mois.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça serait intéressant. Puis peut-être aussi, si je peux faire une demande de la commission, dans votre tableau, peut-être nous indiquer le nombre de camions de matières résiduelles et le nombre de camions pour les matériaux de recouvrement, et le nombre de camions pour les matériaux de construction pour...

M. JEAN-MARC VIAU :

Ah, donc, vous voulez avoir la séparation entre les trois types de matière?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien ça, ça va nous prendre un petit peu plus de temps pour compiler, mais oui on pourrait vous donner ça peut-être... pas nécessairement demain, là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Non non.

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. O.K., oui, on peut...

LA PRÉSIDENTE :

Ça serait apprécié.

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, maintenant, si je comprends bien, monsieur Beaudet, votre question pour le ministère de l'Environnement, c'est que vous voulez savoir : est-ce que, dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre que l'initiateur doit produire, qui a la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre de tous ces camions de transport là de matières résiduelles ou, et cetera, est-ce que c'est la responsabilité de l'initiateur de l'inclure dans son bilan des émissions de gaz à effet de serre?

Alors, madame Dion?

M. NORMAND L. BEAUDET :

Ce n'est pas tout à fait ma question, mais allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous avez demandé si c'est... où est-ce qu'on retrouve les émissions de GES provenant du transport, si je comprends bien votre question, monsieur Beaudet. Est-ce que c'était ça?

Monsieur Beaudet?

Bon, alors, monsieur Beaudet, quand vous aurez la chance de réouvrir votre micro et de... c'est difficile, hein, vu qu'on ne se voit pas, alors je peux comprendre, là, qu'il y a certaines difficultés, là, qui peuvent survenir. Mais je vais commencer par... peut-être qu'en faisant intervenir madame Dion, on va

avoir un premier élément de réponse. Et si ce n'est pas complet à ce moment-là, monsieur Beaudet, vous me redirez, là, pour qu'on puisse trouver réponse à votre question.

Alors, madame Dion?

Mme MIREILLE DION :

Oui. Bien, en fait, pour répondre de façon plus générale, pour ce qui est de la réglementation, notre règlement sur les évaluations environnementales, l'article 5, de notre règlement fait mention que la quantification des émissions de GES doit être présente dans l'étude d'impact. Il y a aussi un autre aspect pour répondre aux grandes orientations de changement climatique, qui est l'adaptation aux changements climatiques.

Donc, pour ce qui est le cas du projet, le promoteur a transmis ces informations-là. Pour la précision concernant les camions puis l'estimation des GES qui a été faite, j'inviterais mon collègue Vincent Chouinard-Thibaudeau de la Direction de l'expertise climatique, peut-être aller apporter des éléments plus précis quant aux émissions qui sont comptabilisées.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Oui, bonjour...

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

... Vincent Chouinard-Thibaudeau de la...

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

... de la Direction de l'expertise climatique. Oui, pour la question du transport, en principe, le promoteur a quantifié, là, l'ensemble des camions qui collectent et transportent les matières résiduelles pour le projet.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais juste à savoir, est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité de double déclaration? Parce que j'imagine que le fournisseur de services, parce que ce n'est pas... la flotte de camions, si je comprends bien, n'appartient pas toute à l'initiateur, donc il y a une flotte de camions qui peuvent appartenir à des contractants, est-ce qu'eux doivent déclarer leurs émissions aussi?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Bien, l'objectif un peu de l'évaluation du projet, c'est de... ça peut être élargi un peu, si on veut.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Puis on peut tenir en compte -- on peut prendre en compte les émissions indirectes qui ne sont peut-être pas forcément contrôlées à 100 % par le promoteur, mais qui sont associées de près quand même au projet. Donc, on comprend qu'il n'y a peut-être pas toute la flotte des véhicules qui sont sous le contrôle du promoteur, mais ça permet d'avoir un aperçu des émissions associées au projet.

LA PRÉSIDENTE :

Et si je vais un petit peu plus... de façon plus large, parce que justement, nous aussi on a consulté, là, le dossier de Sainte-Sophie, puis on se rend compte que les bilans qui sont soumis par les initiateurs, bien, c'est tout nouveau aussi, là, aussi d'ailleurs, dans les études d'impact, il y a beaucoup de variables, donc qu'est-ce que vous demandez qui soit présent dans un bilan?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Bien, justement, par rapport à Sainte-Sophie, il a pu y avoir des changements, là, par rapport... si on compare les deux projets. Initialement, pour Sainte-Sophie, on avait limité ça à la flotte du promoteur -- à la flotte de l'initiateur. Par contre, on a vu avec les audiences à Sainte-Sophie qu'il y avait un intérêt

aussi de prendre en considération l'ensemble des camions. Puis après discussion, réflexion, bien on a considéré que c'était pertinent puis on a souhaité l'ajouter aussi dans l'évaluation des projets.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une réflexion sur d'autres éléments semblables ou sur... seulement sur la flotte de camions?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

C'est principalement sur les flottes de camions, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Et puis, bon, alors si je comprends bien, là, on ne peut pas faire de corrélation entre ce qui est déclaré au registre et ce qu'on retrouve dans le bilan dans le cadre d'un projet?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Non, c'est ça, ça peut différer, là, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, est-ce qu'on doit le faire par rapport à un scénario de référence ou est-ce que c'est vraiment très large pour...

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... pour l'initiateur?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Oui, c'est ça. Au début du processus, il y avait peut-être l'idée d'avoir un scénario de référence, mais par la suite on a précisé, là, que le besoin n'était pas d'avoir un scénario de référence, mais plutôt d'avoir une vue d'ensemble des émissions du projet. On considérait qu'un scénario de référence hypothétique amenait beaucoup d'incertitudes puis... donc, ça a été présenté, là, mais ce n'est pas

quelque chose sur lequel on va s'attarder au niveau des...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, les scénarios de référence qui ont été soumis, vous ne les considèrerez pas?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Ce n'est pas quelque chose sur lequel on va s'attarder, là, pour analyse.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Est-ce que vous allez prendre en considération, par exemple, la valorisation de biogaz qui pourrait être faite à l'extérieur du territoire du Québec?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Ça aussi, ça peut faire partie de mesures d'atténuation. C'est sûr qu'on le... on souhaite voir... avoir un aperçu des émissions au Québec, principalement, pour faire le lien avec l'inventaire au Québec, également les cibles de réduction qui sont... qu'on vise au Québec. Principalement, il peut y avoir des achats à l'extérieur du Québec, là, mais l'idée de base, c'est un peu de voir l'impact au Québec. Mais donc, la valorisation du biogaz à l'extérieur du Québec, ça peut être considéré d'une certaine manière, mais on peut voir qu'il y a des différences par rapport à le faire au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Hébert, je crois que vous aviez une question?

LE COMMISSAIRE :

Oui, merci. Est-ce que vous avez des suggestions à faire -- ma question s'adresse toujours à monsieur Chouinard-Thibaudeau, pardon -- est-ce que vous avez des suggestions à faire à l'initiateur de projet sur la façon de réduire leurs gaz à effet de serre? Dans le sens où on constate dans l'étude d'impact, là, que le secteur des LET au Québec semble générer à peu près 8... 7 à 8 % des émissions de gaz à effet de serre, là, pour l'ensemble de la province. C'est quand même significatif, quand on pense que le secteur des transports est 40 %, là. Donc, les LET seraient autour de 7-8 %. Donc, est-ce que vous avez des actions à proposer aux gestionnaires de LET pour qu'ils améliorent leur performance des émissions de gaz à effet de serre?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Bien, comme mesures d'atténuation, c'est sûr qu'il y a différentes possibilités, peut-être la plus importante, c'est la valorisation du biogaz. Si on peut remplacer un combustible fossile, ça permet d'éviter des émissions. Sinon, on peut voir le... est-ce qu'on peut limiter les émissions fugitives, voir aussi les équipements, est-ce qu'on peut réduire la consommation des combustibles ou encore électrifier les équipements, peut-être, dans la mesure du possible. On a vu, là, qu'il y a des camions de collecte qui s'électrifient, il commence à y avoir de la production au Québec même de ces camions-là. D'ailleurs, l'entreprise qui possède le LET a fait l'acquisition de deux modèles électriques produits au Québec qui vont être utilisés aux États-Unis prochainement. Ça peut être des options, là, de mesures d'atténuation.

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Cyr, je vous reviens dans quelques secondes, j'ai une dernière question à poser à monsieur Chouinard-Thibaudeau.

On se demandait, la commission, si dans votre modélisation, là, de génération de biogaz, là, est-ce qu'il y a... le recouvrement, est-ce que vous en tenez compte?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

En principe, on va essayer d'en tenir compte parce qu'on peut se baser un peu sur les bilans annuels des lieux d'enfouissement. C'est sûr qu'il y a peut-être certains types de recouvrement qui ne seront pas pertinents dans l'évaluation, par exemple, des sols où il n'y aura peut-être pas un potentiel énorme, mais... En tout cas, pour une modélisation théorique, avec des facteurs d'émission qui se basent un peu sur des données, là, connues, on essaye d'avoir le portrait des émissions totales enfouies reçues, tel que déclaré.

LA PRÉSIDENTE :

Et donc, est-ce qu'en ce moment vous estimez que la recevabilité est là, quant aux émissions de gaz à effet de serre, quant au projet soumis par le promoteur, l'initiateur?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

En gros, oui, là, pour les... en gros, oui, pour la... ça semblait adéquat. On avait encore des questions sur certains éléments, là, pour la quantification, là, mais on a eu des échanges justement puis on a eu un retour dernièrement, qu'on va voir un peu les réponses qu'on a obtenues.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Je vous remercie.

M. RENÉ CYR

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Cyr, vous êtes de retour avec nous?

M. RENÉ CYR :

Oui, bonjour. Rebonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour -- rebonjour, on vous a perdu, mais on vous a retrouvé! Alors, on a eu une présentation...

M. RENÉ CYR :

Oui, bien...

LA PRÉSIDENTE :

Pardon, monsieur Cyr, allez-y.

M. RENÉ CYR :

Oui. Bon, c'est par rapport à la question, à la deuxième question que j'avais posée. Effectivement, ils ont répondu que la capacité de... le pourcentage d'efficacité avait augmenté, mais ce n'était pas vraiment là ma question. Ma question, c'était : de l'année 2009 à l'année 2020, quel est, pour chaque année, le volume de biogaz, je ne parle pas de pourcentage, mais je dis bien le volume de biogaz qui

n'est pas capté, qui est émis dans l'atmosphère? Parce que j'aimerais savoir, moi, si on a une augmentation, une baisse ou si c'est stable. Parce qu'il faut quand même comprendre que le site est de plus en plus gros, donc il y a des grosses chances que le volume soit peut-être plus élevé. C'est pour ça que moi, je préfère parler de volume que de pourcentage d'efficacité.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, monsieur... monsieur Viau, est-ce que vous avez ces données-là?

M. JEAN-MARC VIAU :

Comme j'ai dit tout à l'heure, tout est déclaré annuellement au PDGES. Monsieur Marcoux pourrait vous donner la quantification qui a été faite, il a fait une quantification pour les différentes années de 2013 à maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Marcoux?

M. SYLVAIN MARCOUX :

Oui, rebonjour, Madame la présidente. En termes de biogaz, j'ai parlé de 2013 à 2018, effectivement on parlait de pourcentage. Si on s'intéresse aux chiffres, en termes de CO2 équivalent, là, mais on s'entend, dans ce cas-ci, c'est principalement du méthane, on parlait de 320 000 tonnes en 2013 et de 52 000 tonnes en 2018. Donc, on voit la réduction en absolu des émissions de GES. Et c'est principalement dû à la réduction des émissions de méthane, et ça, c'est effectivement en lien avec les efficacités de captage. On n'a pas le choix, on retourne à cet aspect-là, puis c'est le plus important en gestion de biogaz dans un LET. L'efficacité de réduction vient du fait de l'efficacité de captage, et c'est pour ça qu'en termes de captage de méthane, de 2013 à 2018, on a cette variation-là à la baisse, en termes de... j'y vais à peu près de... mettons, on passait de 320 000 tonnes à 52 000 tonnes en 2018.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Monsieur Cyr, est-ce que ça répond à votre question?

M. RENÉ CYR :

Oui, en partie. C'est sûr que j'aurais aimé depuis 2009, puis j'aurais aimé voir ces documents-là, je ne sais pas s'ils vont être déposés. Puis pour faire suite à ça, est-ce qu'ils prévoient en rester à 52 000 tonnes par année pour la demande qu'ils font présentement ou ils prévoient encore avoir une

baisse au niveau du tonnage de biogaz émis dans l'atmosphère?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Marcoux -- monsieur Viau? Vous allez, j'imagine, désigner monsieur Marcoux?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, exact.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, monsieur Marcoux?

M. SYLVAIN MARCOUX :

Oui. Effectivement, en termes de... de un, je pense que les documents avaient déjà été déposés, là, pour les déclarations, et ils sont aussi disponibles, là, pour 2009. Au niveau des réductions, je vais juste aller prendre quelques secondes ici.

Selon les chiffres qu'on a, en fait, on aurait une augmentation dans les premières années. Et ça, par contre, ce qu'il faut comprendre, c'est que c'est en lien avec la capacité qui est déjà en place. Comme on mentionnait, monsieur Viau l'a mentionné, les émissions qu'on a à l'année prochaine, c'est des émissions qui sont dues aux matières qui ont été enfouies dans les trois dernières décennies puisque la dégradation se fait graduellement. Avec l'enfouissement qu'on a, c'est ça, on parlerait d'une... de l'ordre de 100 000 tonnes dans les premières années du projet, et on redescendrait à peu près à 60 000 tonnes en 2030. Et par après, ça ne fait que diminuer, évidemment, puisqu'il n'y a plus d'autres matières qui sont introduites.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Marcoux.

Donc, monsieur Cyr, je pense que ça répond à votre question?

M. RENÉ CYR :

Oui, ça répond à ma question. Surtout, c'est... c'est aussi que je sais que dans le proche avenir, puis de ce qu'il vient de dire, c'est que les augmentations de biogaz dans l'atmosphère vont augmenter, donc ça risque encore d'affecter la qualité de vie des citoyens du secteur de la Presqu'île.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, ça va...

M. RENÉ CYR :

Donc, je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je vous remercie, monsieur Cyr, et nous vous invitons à déposer un mémoire.

M. NORMAND L. BEAUDET

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je reviens à monsieur Beaudet, on a eu quelques difficultés techniques avec les personnes qui sont en ligne, mais je pense que maintenant tout est parfait.

Alors, monsieur Beaudet, vous êtes de retour?

M. NORMAND L. BEAUDET :

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, est-ce qu'on a répondu à votre question concernant justement les émissions de GES en lien avec le transport, et cetera, qu'est-ce qui s'inclut dans le bilan et qu'est-ce qui ne l'est pas?

M. NORMAND L. BEAUDET :

Bien, pas tellement, mais j'aurai l'occasion de peut-être élaborer plus, là, dans le mémoire que vous m'invitez à produire. Mais j'aurais une question qui n'a pas été répondue et que vous avez soulevée. Quand le promoteur parle de 575 camions par jour, est-ce que ça inclut tous les camions, donc le recouvrement, tous les camions qui entrent et sortent de ce mégadépotoir? Est-ce que ce chiffre-là inclut, dans ces périodes de pointe, comme il expliquait, tous les camions, y inclus le recouvrement? Parce qu'on a vu dans le rapport du BAPE de Sainte-Sophie qu'il y avait une confusion

entre les quantités de recouvrement qui n'étaient pas déclarées, il y a eu question de... même de blanchiment de déchets, il y a eu toutes sortes de... de choses qui ont été décelées dans la comptabilisation du nombre de camions/jour. Alors, je ne sais pas si je pourrais avoir une précision...

LA PRÉSIDENTE :

On a...

M. NORMAND L. BEAUDET :

... sur ce nombre de camions...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beudet, on a demandé de ventiler justement les... le nombre de camions selon : est-ce que c'est des camions de matières résiduelles, des camions qui amènent des matériaux de recouvrement ou des camions qui amènent des matériaux de construction, et l'initiateur s'est engagé à nous les déposer, là, au cours des prochains jours.

M. NORMAND L. BEAUDET :

O.K. Donc, le 575 n'incluait pas, là, ces autres éléments-là, ou ils seront ventilés? C'était ça ma question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, bien c'est ça. Alors, est-ce que le 575, c'est le total des camions?

Alors, monsieur Viau, est-ce que vous avez un complément d'information?

Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :

Oui, je vais... pardon, Michèle-Odile Geoffroy...

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :

... je vais répondre pour monsieur Viau.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :

Donc, oui, les 575, là, qui sont une moyenne par jour par... par mois par jour, là, c'est des camions qui concernent les matières résiduelles et les matériaux de recouvrement. Donc, à la comptabilisation, il resterait les matériaux de construction, là, à ajouter.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors, monsieur Cyr -- monsieur Beaudet, je pense que ça répond à votre question?

M. NORMAND L. BEAUDET :

Oui, très bien. Est-ce que j'ai droit à une deuxième?

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je pense que vous en avez posé... non, allez-y, je pense que vous êtes bon. Oui, allez-y, une seconde, puis ensuite j'annonce qu'on va faire une pause de quelques minutes, d'une dizaine de minutes. Alors, votre seconde question, monsieur Beaudet.

M. NORMAND L. BEAUDET :

O.K. Donc, toujours un peu dans cette logique-là, de... de réduire les GES dans le transport des matières résiduelles, je me demandais si le ministère de l'Environnement va considérer l'ajout de dépotoirs CMM pour réduire justement ces émissions-là du transport, qui ferait en sorte que justement entre le gisement de déchets, hein, Montréal et Laval étant deux endroits qui produisent des sommes -- des quantités incroyables de déchets, s'il y avait des dépotoirs, des véritables dépotoirs, là, sur ces territoires-là, ça réduirait énormément les GES, autant pour Lachenaie que pour le Québec, là, pour le transport des déchets, les émissions liées au transport des déchets dans le Québec. Donc, est-ce que... et on sait qu'il y a déjà eu des scénarios, ils sont considérés, le BAPE a mentionné la question d'ajout d'un dépotoir CMM, le CRE... le PGMR de la CMM a une mention à ce sujet-là, le CRE de Montréal en parle, le front commun a tout un... une description de ce que pourrait être une alternative au méga

enfouissement, qui serait la régionalisation, en ayant des dépotoirs justement plus près des gisements de déchets, ce qui réduirait énormément les GES du transport de ces déchets-là. Et donc, est-ce que ça sera considéré dans l'évaluation du ministère de l'Environnement pour réduire les gaz à effet de serre à Lachenaie et au Québec, l'ajout de deux dépotoirs CMM, un à Laval et un à Montréal?

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, madame Dion?

Mme MIREILLE DION :

Oui, Mireille Dion. Actuellement, il n'y a aucun projet qui est déposé. Advenant le cas qu'il y a des projets qui seraient déposés pour ajouter ces dépotoirs sur la CMM, évidemment les... cet élément-là est pris en compte pour ce qui est des émissions de gaz à effet de serre.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On pourrait peut-être demander à madame Remili s'il y a justement des projets sur le territoire de la CMM.

Mme CÉLINE REMILI :

Madame la présidente, à ma connaissance, non, il n'y a pas de projet en cours de dépotoir sur le territoire de la CMM.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va les appeler les lieux... les lieux techniques d'enfouissement...

Mme CÉLINE REMILI :

Les lieux d'enfouissement techniques.

LA PRÉSIDENTE :

... donc si vous permettez. Alors donc, il n'y a pas en ce moment... O.K.

Donc, monsieur Beaudet, je pense que ça répond à votre question? Alors, je vous inviterais...

M. NORMAND L. BEAUDET :

Oui, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. NORMAND L. BEAUDET :

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

La parole est à vous.

Donc, je pense qu'on a répondu à votre question, monsieur Beudet. Je vous inviterais à vous...

M. NORMAND L. BEAUDET :

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

... à vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions. Je sais qu'il y a toujours une personne en attente au registre, mais nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes. Donc, nous serons de retour à 3 h 30.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 15 h 17
REPRISE DE LA SÉANCE À 15 h 30

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonjour. Nous allons prendre un prochain intervenant.

M. KAREL MÉNARD

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Ménard, vous vous êtes réinscrit. Êtes-vous avec nous?

Il n'est pas sur le registre en ce moment, alors il n'est pas prêt? O.K., très bien.

Alors, monsieur Ménard, on va vous revenir, ça ne sera pas très long.

Si nous abordons maintenant la question de santé, peut-être qu'on pourrait... l'initiateur pourrait nous faire une revue rapidement de l'évaluation des risques toxicologiques que son projet pourrait présenter. Alors, monsieur Viau? Est-ce que vous êtes avec nous?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui oui, on va mettre une présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, merci.

M. KAREL MÉNARD :

Madame la présidente, m'entendez-vous?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vous entends, merci. La parole est à vous.

M. JEAN-MARC VIAU :

Attendez un petit moment, on attend la...

Mme MICHÈLE-ODILE GEOFFROY :

Je pense que c'est monsieur Ménard.

M. JEAN-MARC VIAU :

Ah, peut-être... allez-y, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

C'est que j'entends deux voix, à 10 secondes d'intervalle, là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Attendez. Là, c'est qui qui est là avec nous?

M. KAREL MÉNARD :

Oui, je suis avec vous.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, monsieur Ménard, vous êtes de retour avec nous?

M. KAREL MÉNARD :

Oui, mais j'entends la même discussion à 10 secondes d'intervalle. C'est dur à suivre.

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas... ce n'est pas le monsieur Ménard en question. Bon, alors, écoutez, on a des petits problèmes, on va revenir -- Non, inquiétez-vous pas, monsieur Ménard, on va être avec vous, ça ne sera pas long, c'est juste que j'avais demandé quelque chose... en attendant que vous nous entendiez, j'étais en communication avec monsieur Viau.

Alors, monsieur Viau, nous allons vous revenir concernant, là, la présentation sur les risques toxicologiques.

Donc, monsieur Ménard, la parole est à vous, votre prochaine question.

M. KAREL MÉNARD :

M'entendez-vous?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, là nous, nous vous entendons et nous vous voyons.

Vous, vous ne nous entendez pas?

M. KAREL MÉNARD :

Oui, je vous entends, mais à 30 secondes d'intervalle. Maintenant, les conversations reviennent, tournent en boucle.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, allez-y, à votre question.

O.K. Alors, monsieur Ménard, on va vous revenir. On essaye de... je pense, de vous écrire, mais on va vous revenir. On va aller à monsieur Viau qui va nous présenter son analyse des risques toxicologiques. Et ensuite, monsieur Ménard nous allons vous revenir un petit peu plus tard.

**PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES RISQUES TOXICOLOGIQUES
DE LA PART DE L'INITIATEUR - Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT**

M. JEAN-MARC VIAU :

Bon, est-ce que vous voyez la présentation?

LA PRÉSIDENTE :

Non, pas encore, mais ça va venir, je suis convaincue. La voilà!

M. JEAN-MARC VIAU :

Bon. O.K. À la présentation de notre projet, on vous avait présenté, au niveau des risques de la santé humaine de la population résidant en périphérie du site, la situation qui avait été observée c'est qu'il n'y avait aucun indicateur qu'il y avait une quelconque problématique de la zone d'étude par rapport au reste de la région. Et donc, bien j'avais pris le cas de l'asthme, par exemple, qu'il n'y a pas plus de cas d'asthme dans la zone d'étude que dans la région qui nous concerne. Donc, l'étude des risques de la santé, qu'on va y revenir tantôt, qui a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact et qui montre que

le projet ne présente aucun risque significatif pour la santé de la population qui fréquente la zone d'étude. Je pense qu'on veut élaborer un peu plus là-dessus, je pense que c'est madame Marie-Odile Fouchécourt qui pourrait vous présenter sa présentation justement sur l'analyse de risques pour la santé.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Madame Fouchécourt?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, nous vous entendons.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Oui? Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Donc, ce que je comprends, vous aimeriez la présentation... une représentation rapide de l'étude?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

O.K. Ça fait que je vais faire le partage, vous me direz si vous voyez bien le diaporama. Ça marchait tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

Ça prend un petit... ça prend quelques secondes.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Voilà, ça doit être ça.

LA PRÉSIDENTE :

Voilà!

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Est-ce que c'est bon?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est bon, je vous remercie.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT:

D'accord. Ça va durer entre cinq et dix minutes, à peu près.

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Je pense que c'est quand même une étude assez complexe, ça fait que je pense que le dix minutes ne serait pas un luxe.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Ça va être plus simple d'y revenir à peu près, on peut compléter après sur des points plus précis.

Donc, mon nom est Marie-Odile Fouchécourt, je suis toxicologue. Ça fait une vingtaine d'années que je travaille en évaluation des risques en santé humaine au Québec et plus de 18 ans pour Sanexen. Donc, je suis le principal auteur de l'étude qui a été réalisée pour le LET.

L'objectif de l'étude était de :

« *Déterminer si les émissions atmosphériques du projet pourraient poser des risques toxicologiques pour la santé de la population.* »

Alors, j'ai mis ici « toxicologiques » en italique pour me faire penser à vous préciser que cette étude-là porte juste sur l'évaluation des risques qui sont posés par la toxicité des substances. Donc là, on ne parle pas de tout autre chose qui peut être liée à des émissions, je pense aux odeurs, par exemple.

Alors, la méthodologie suivie est celle conforme aux lignes directrices de l'Institut national de santé publique du Québec qui ont été publiées en 2012. « INSPQ », c'est Institut national de santé publique du Québec, je vais le redire plusieurs fois. Alors, il s'agit d'une approche qui est scientifique, qui est basée sur la meilleure information disponible, et l'étude a été réalisée selon les meilleures pratiques.

Alors, je vais vous présenter maintenant les grandes lignes de la démarche de l'évaluation des risques pour qu'ensuite vous puissiez bien comprendre les différents points dont je vais parler. Donc, la première étape, c'est l'identification du danger. Ça consiste, en fait, à déterminer quelles sont les sources d'émission et quelles sont les substances qui sont émises dans l'air par le projet.

La deuxième étape, qui est la caractérisation toxicologique, ça consiste à identifier, après une recherche de littérature scientifique, quels sont les effets possibles de ces substances-là sur la santé. Et la deuxième étape est de déterminer quels sont les niveaux d'exposition sécuritaires, c'est-à-dire à quelle concentration dans l'air on peut être exposé sans qu'il y ait des effets délétères sur la santé.

La troisième étape, à droite, c'est la caractérisation de l'exposition. Donc, en fait, cette étape-là, c'est la plus importante et la plus compliquée. Je vais vous définir ici quelques termes qui vont être utilisés ensuite et qui vont vous aider à comprendre. Alors, la caractérisation... l'exposition, on l'estime pour des récepteurs. Un récepteur, c'est la combinaison d'un lieu et d'un individu. Donc, quand je vais parler du récepteur le plus exposé, ça ne veut pas dire que c'est une personne la plus exposée, mais c'est comme un lieu, c'est comme le pire endroit pour une substance puis pour une période donnée.

Alors, quand on caractérise l'exposition, l'objectif, c'est de déterminer à quel niveau cet individu, ce récepteur, peut être exposé par rapport à ce qui est émis par le projet, mais aussi par rapport à ce qui existe déjà dans l'environnement. Donc, on va tenir compte à la fois de ce qu'on appelle

« l'exposition bruit de fond », donc l'exposition existante, qui dépend notamment de la concentration dans l'air d'une substance donnée, et de l'exposition qu'on va appeler « additionnelle », donc qui, elle, découle uniquement des émissions du projet.

Alors, l'exposition existante, elle, elle peut être mesurée puisqu'elle existe. Donc, on a notamment des mesures qui sont faites au niveau du LET, mais également dans les environs. Et l'exposition additionnelle, donc liée au projet, elle, elle ne peut pas être mesurée puisque le projet est un projet, donc futur, donc c'est pour ça qu'on doit utiliser des données qui sont estimées par modélisation. Ces modélisations, je vais le dire tout de suite parce que sinon je vais l'oublier, ces modélisations n'ont pas été faites par nous, elles ont été faites par WSP, qui est une firme spécialisée pour ce genre d'études, c'est présenté dans une étude sectorielle de l'étude d'impact, et c'est une étude qui est faite conformément à la méthodologie du ministère de l'Environnement.

Donc, c'était une grosse... une grosse parenthèse, la caractérisation de l'exposition. Donc, une fois qu'on a fait ces deux grosses étapes en parallèle, on les relie ensemble, c'est-à-dire qu'on compare le niveau de l'exposition qu'on a calculé pour l'individu récepteur avec le niveau d'exposition qui est jugé sécuritaire. Ça nous donne ce qu'on appelle un indice de risques, et cet indice de risques là, on va le comparer avec les critères d'acceptabilité de l'Institut de santé publique. Et si l'indice de risques est plus petit que un, que l'unité, donc là on va pouvoir conclure tout de suite que le risque est négligeable. Mais si l'indice de risques est plus grand que l'unité, on va devoir faire une analyse approfondie de l'information, des incertitudes, des hypothèses pour qualifier le risque et déterminer s'il est significatif ou non.

Comme je le disais tout à l'heure, donc c'est une approche scientifique. Au niveau de l'exposition, c'est une étude qui est très exhaustive, puisqu'on tient compte de toutes les sources d'émission du projet, de toutes les substances émises par le projet, il y en a plus de 70 qui ont été retenues dans l'étude, de toutes les catégories d'effets de chacune de ces substances, de toutes les voies d'exposition. Donc, je parlais tout à l'heure de l'inhalation d'air, bien également on va tenir compte du contact avec les poussières, de la consommation d'aliments, par exemple, et on va tenir compte de toutes les durées d'exposition. C'est-à-dire qu'on va regarder les risques d'effets après une exposition de... d'une heure, donc pour un pic d'exposition de 8 heures, de 24 heures, sur une base annuelle et également sur la durée totale du projet, et même après la cessation du projet.

C'est également une étude qui est prudente puisqu'on se base sur des hypothèses qui visent à détecter tout risque potentiel. Donc, dans ce cas-là, comme on veut vraiment évaluer le pire cas, on utilise les scénarios d'exposition de l'Institut de santé publique qui sont faits exprès pour surestimer... surestimer l'exposition. On va utiliser les concentrations maximales qui ont été estimées dans l'air ambiant. Par le pire cas -- je vais juste déplacer ça, je pense que vous l'avez au mauvais endroit -- donc ça, c'est les données modélisées dans l'air par WSP, et (DIFFICULTÉS TECHNIQUES), on va tenir compte, comme je le disais, de l'exposition cumulée pendant tout le projet, et même après cessation du

projet puisque les émissions continuent dans le temps, même après fermeture. (DIFFICULTÉS TECHNIQUES) et comme je le disais au début, on se compare aux critères d'acceptabilité de l'Institut.

Alors, juste pour que vous voyiez un peu, quand on parle des récepteurs, bon, ce que vous voyez ici, en mauve, c'est les limites de la propriété de CEC; en bleu, ici, tout autour, c'est le domaine de modélisation de la dispersion atmosphérique, donc c'est pour tout ce cadre-là que WSP a calculé des concentrations à différents endroits. Et nous, ce qui nous intéressait, c'était des endroits qui représentent où sont des... soit des résidants, donc en jaune, des personnes qui fréquentent des institutions, comme des garderies, des écoles, des hôpitaux, donc ça, c'est en orange; en vert, ça représente des parcs ou des sentiers. Ici, c'est les sentiers de la Presqu'île; ici, un petit peu partout, il y a des parcs. Et on a mis la gare ferroviaire aussi, qui est ici, en jaune.

Donc, pour tous ces récepteurs-là, on a des concentrations pour les 70 substances, pour toutes les durées que je vous ai indiquées, là, 1 heure, 8 heures, 24 heures annuelles et plus. Et pour chaque situation, pour chaque durée et pour chaque substance, on... je peux dire, on choisit, mais on identifie le pire récepteur, donc, le pire endroit, et on calcule le risque pour ce pire récepteur-là. Et c'est ça les résultats que je vais vous présenter maintenant.

Donc, les résultats sont que, pour toutes les substances évaluées, les activités d'exploitation projetées par CEC ne devraient poser aucun risque significatif pour la santé de la population qui fréquentera la zone d'étude. Donc, cette conclusion-là est valide à court terme, pour une exposition comme appelle aiguë, donc sur 1 heure, sur 8 heures ou sur 24 heures, et pour une exposition à long terme, donc on parle d'une exposition moyenne sur une base annuelle ou même sur la durée de vie.

Cette conclusion-là est valide pour tous les effets toxiques et toutes les substances. Par contre, comme le disait monsieur Viau tout à l'heure, le H₂S, le sulfure d'hydrogène, est une substance qui est très très odorante, elle est plus odorante que toxique, donc on la ressent à l'odeur avant qu'elle ait des effets toxiques. Et pour cette raison, on ne peut pas... cette étude ne permet pas de conclure à l'absence de nuisance olfactive.

Donc, voilà, je pense que j'ai pas mal fait le tour. Ensuite, je pourrais revenir, s'il y a des questions, sur des aspects un petit peu plus précis, mais je pense que vous avez une bonne -- un bon aperçu de l'ensemble de l'étude.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie pour votre présentation. Je sais qu'il y avait, et je ne sais pas... bien, probablement l'initiateur, je pourrais lui demander la question. Il y a eu un programme de recherche en santé environnementale qui avait... qu'il était question lors du rapport de 2008 sur votre site, qui visait :

« À mesurer et à déterminer toutes les sources potentielles de substances toxiques émanant du LET, à définir les impacts et à diffuser l'information de... et les résultats. »

Est-ce que, ce qu'il était question en 2008, est-ce que l'étude qui est présentée aujourd'hui répond? Monsieur Viau d'abord, et ensuite je ferais intervenir le ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. JEAN-MARC VIAU :

Vous savez, le... l'étude d'impact à la santé a été initiée par nous, parce qu'on savait que c'était une demande de la communauté. Donc, dans le protocole qui a été fait par l'INSPQ, je crois que... je ne le sais pas si ça tenait compte ou pas, ça, ce n'est vraiment pas mon domaine d'activités, il faudrait peut-être demander à madame Fouchécourt.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Madame Fouchécourt?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Bien, je ne suis pas sûre d'avoir vraiment compris la question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, en 2008, dans le rapport du BAPE de 2008...

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

... il y avait une initiative qui était de mettre en place un programme de recherche en santé environnementale, et ceux qui étaient impliqués, c'était l'Université du Québec à Montréal ainsi que l'Institut national de la recherche scientifique, Institut Armand-Frappier, qui visait à mesurer et à déterminer toutes les sources potentielles de substances toxiques émanant du LET. Est-ce que vous considérez que l'analyse qui a été effectuée répond à ces préoccupations-là ou cadre un peu dans ce programme de recherche là?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Bien, je ne suis pas au courant de ce programme de recherche là. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que notre étude est basée sur les meilleures données disponibles, c'est-à-dire que si on parle des substances émises, on s'est basé sur huit années d'analyse de biogaz, donc toutes les substances qui ont été détectées au moins une fois durant ces huit années ont été incluses dans l'étude. On a également inclus des substances, quelques substances additionnelles demandées par le ministère, et on a inclus toutes les émissions classiques des... des véhicules à moteur, donc les particules, les oxydes gazeux. Donc, on pouvait difficilement être plus exhaustif que ça. Comme je vous disais, on avait 70 substances, une dizaine de composés soufrés puis une soixantaine de composés organiques volatils, puis les particules et les oxydes gazeux.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Je ferais intervenir le ministère de la Santé et des Services sociaux. Madame Louise Lajoie, est-ce que vous êtes avec nous?

Mme LOUISE LAJOIE :

Je suis avec vous, et j'ai aussi à mes côtés mon collègue qui a fait l'évaluation toxicologique de l'INSPQ, Stéphane Buteau, et je lui donne la parole.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît, merci.

M. STÉPHANE BUTEAU :

Bien, peut-être juste clarifier, en fait, la question, c'est quoi déjà?

Mme LOUISE LAJOIE :

Au niveau de l'évaluation de la toxicologie.

M. STÉPHANE BUTEAU :

Bien, en fait, là... en fait, c'est parce que là, la présidente a posé une question par rapport à un programme de recherche, mais à ma connaissance, il n'y a... je ne suis pas au courant d'aucun programme de recherche en lien avec les émissions du LET.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et quelle est votre appréciation de l'analyse toxicologique de l'initiateur?

M. STÉPHANE BUTEAU :

En fait, j'ai quelques *slides* à présenter, je ne sais pas si c'est possible?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, certainement.

Mme LOUISE LAJOIE :

Je suis en train de partager l'écran.

**PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES RISQUES TOXICOLOGIQUES
DE LA PART DU MSSS - M. STÉPHANE BUTEAU ET Mme LOUISE LAJOIE**

M. STÉPHANE BUTEAU :

Donc, en fait, je peux me présenter, mon nom est Stéphane Buteau, je suis conseiller scientifique spécialisé à l'Institut national de santé publique. J'oeuvre au sein de l'unité d'évaluation et soutien à la gestion des risques de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie. Donc, j'ai une formation en toxicologie, mais aussi en épidémiologie.

Donc, à la demande, en fait, de la Direction de santé publique de Lanaudière, j'ai pris connaissance de l'évaluation du risque toxicologique qui a été réalisée par Sanexen dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Lachenaie. Puis ici, là, j'ai préparé en fait quelques diapositives, là, pour résumer de façon très succincte mon appréciation, dans le fond, de l'évaluation du risque qui a été faite.

Donc, comme je le dis, en fait, là, c'est vraiment très succinct, là, lorsqu'on dit « méthodologique », je collabore le fait que... ce qu'en fait ce que madame Fouchécourt a mentionné, comme quoi qu'il y a des hypothèses prudentes qui ont été retenues pour évaluer les risques toxicologiques, puis que la méthode aussi qui a été utilisée est, de façon générale, conforme à qu'est-ce qui est recommandé dans les lignes directrices de l'INSPQ.

Donc, rapidement, on peut mentionner que les contaminants d'intérêt qui ont été retenus sont bien identifiés et puis que leur choix est justifié. Donc, comme tel, c'est en fait toutes les substances qui ont été considérées dans l'étude de modélisation atmosphérique qui ont été aussi reprises dans l'évaluation du risque toxicologique.

Ensuite, les teneurs de fond sont bien documentés, donc « teneurs de fond » ou « bruit de fond ». Tantôt, madame Fouchécourt a donné un peu la définition, là. Donc, en fait, c'est ce à quoi les gens sont actuellement exposés dans l'air ambiant. Donc, pourquoi c'est important de considérer les teneurs de fond puis le bruit de fond? Parce qu'en fait quand on s'intéresse... le but de l'évaluation de risque, en fait, c'est de s'assurer que l'exposition totale à laquelle les populations locales sont exposées est sécuritaire ou n'engendra pas d'effets à la santé néfastes.

Donc, c'est important de tenir compte à la fois de l'exposition bruit de fond ainsi que de l'exposition additionnelle. L'exposition additionnelle étant l'exposition qui est attribuable au projet comme tel, ici, l'exploitation du lieu d'enfouissement dans les années futures.

Peut-être un petit bémol, en mentionnant qu'il n'y a aucune valeur pour l'exposition 24 heures ou SO₂ qui a été retenue dans l'évaluation de risque. Donc, conséquemment, le risque associé au bruit de fond pour le SO₂ n'a pas été évalué. Mais comme tel, à première vue, le risque additionnel était relativement bas, donc on peut présumer que l'indice de risque total aurait été inférieur au seuil de risque engendrant des effets à la santé.

Ensuite, je vais mentionner que les concentrations additionnelles atmosphériques qui ont été modélisées à l'aide d'un logiciel AERMOD. Puis pour qu'est-ce qui est de l'expertise quant à cette étude de modélisation atmosphérique là, eh bien, ça ne relève pas comme tel de l'Institut. Nous, on est un organisme de santé, donc on va laisser peut-être les experts du ministère de l'Environnement se prononcer sur la validité de la modélisation.

Ensuite, les scénarios d'exposition puis les paramètres d'exposition et physiologiques sont décrits dans l'évaluation des risques de manière adéquate. Puis ils sont aussi conformes avec les valeurs qu'on recommande dans les lignes directrices.

Ensuite, les indicateurs de risque, donc les valeurs toxicologiques de référence, en lien avec notamment les effets autres que le cancer, sont bien décrits. Soit on peut, par exemple, se questionner : pourquoi les normes québécoises de qualité de l'air ambiant qui sont incluses dans le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, le RAA, n'ont pas été retenues comme indicateurs de risque.

Finalement, je vais mentionner que les calculs de risque sont adéquats. Petit bémol, toutefois, pour le risque cancérigène, où est-ce que le bruit de fond, en fait, n'est pas considéré ou n'a pas été présenté dans l'évaluation du risque toxicologique. Donc, encore une fois, je pense que, d'un point de

vue transparence puis pour permettre une interprétation adéquate des résultats, ça serait important de présenter le risque cancérigène qui est attribuable au bruit de fond, parce que, par exemple, on peut présumer que l'interprétation du risque peut différer si, par exemple, le nouveau projet c'est dans un endroit qui est déjà comme très pollué versus un endroit qui n'est pas pollué. Donc, les impacts du projet seraient différents.

Finalement, en ce qui concerne les résultats puis l'interprétation. Donc, comme il a été mentionné, les risques cancérigènes attribuables aux émissions du projet seraient négligeables, les risques d'effets autres que le cancer seraient aussi généralement faibles ou négligeables. Comme il a été mentionné, pour le H₂S, en fait, on a remarqué des concentrations maximales sur une heure modélisées qui dépassent les seuils de risque retenus, donc... et puis le seuil de risque retenu, il est basé sur la nuisance olfactive. Donc... Toutefois, il est mentionné dans l'évaluation du risque qu'une concentration modélisée sous-estimerait qu'est-ce qui est mesuré à quelques stations du site. Donc, on peut présumer qu'en fait le risque serait plus faible que qu'est-ce qui est présenté.

Toutefois, encore une fois, dans un souci de transparence, comme l'évaluation du risque normalement ne va pas s'attarder aux nuisances et davantage aux effets toxiques, je pense que ça aurait été bien de présenter, dans l'évaluation du risque, aussi l'indice de risque pour un effet toxique. Donc, à court terme, le H₂S peut engendrer des effets irritants, donc il aurait été bien de démontrer si... en fait, de démontrer que si les émissions n'engendrent pas d'effets irritants à la santé.

Finalement, pour les particules, on a des dépassements... seuil de risque sur 24 heures, donc des concentrations 2,2 fois plus élevées que les valeurs retenues pour évaluer le risque. Pour l'exposition chronique, aussi, on voit qu'on est tout près de l'indice de risque, donc l'exposition est quand même relativement élevée, mais cette exposition-là, élevée, est principalement attribuable au bruit de fond.

Peut-être, oui, juste revenir, je suis allé un petit peu trop vite. Pour le NO₂, on voit aussi que l'indice de risque, il est... en fait, que l'exposition est près du seuil de risque, avec une contribution substantielle cette fois-ci du projet.

Peut-être en termes d'interprétation, puis c'est ça aussi c'est mentionné dans l'évaluation du risque de Sanexen, c'est que pour les polluants comme des... qu'on appelle « communs », là, donc, par exemple, les particules fines, le NO₂ puis le SO₂, ce sont des polluants pour lesquels les évidences épidémiologiques montrent qu'il n'y aurait pas de seuil d'effet. Donc, qu'est-ce que ça implique? C'est que même à des concentrations en deçà des seuils de risque qui sont retenus ou utilisés pour la gestion des risques, il y a quand même des effets qui sont associés à la santé. Donc, ces effets-là sont, par exemple, de la morbidité ou même de la mortalité, au niveau respiratoire particulièrement ou cardiovasculaire.

Aussi, depuis 2013, si je ne me trompe pas, la pollution de l'air... la texture (inaudible) de l'air en tant que tel, mais particulièrement aussi les particules fines, ont été classées par l'OMS comme étant cancérigènes pour l'humain.

Donc, en conclusion, les résultats, puis, en fait, les conclusions de l'évaluation du risque toxicologique sont tributaires de la validité des concentrations atmosphériques qui ont été modélisées. Dès que je laisse le soin au MELCC de commenter, en fait, la démarche de modélisation, il faut quand même noter que ce processus-là de modélisation, il implique normalement de nombreuses prémisses et d'incertitudes, puis notamment en lien avec les valeurs qu'on attribue à plusieurs paramètres, notamment les paramètres météorologiques. Bien qu'une évaluation de risque ne couvre pas normalement les nuisances, dans celle-ci, l'évaluation qui a été faite pour le H₂S a été faite en regard du seuil olfactif, puis les résultats suggèrent qu'il y aurait une problématique d'odeur. Finalement...

LA PRÉSIDENTE :

J'entends quatre personnes, là. Je suis désolée, on entend plusieurs personnes en même temps.

Mme LOUISE LAJOIE :

On s'excuse, il y a un message à l'intercom du bâtiment, ça ne sera pas bien long.

LA PRÉSIDENTE :

Ah, c'est ça qui arrive, O.K.! Merci.

Vous pouvez poursuivre.

M. STÉPHANE BUTEAU :

O.K. Donc, juste pour revenir sur le H₂S, comme je disais, en fait, le seuil de risque qui a été retenu par l'évaluateur était par rapport au seuil d'odeur, puis on a observé des dépassements, donc vraisemblablement il pouvait y avoir une problématique d'odeur à considérer. Puis même si les odeurs ne font pas partie normalement d'une évaluation du risque toxicologique, il n'en demeure pas moins que ça peut engendrer des problèmes de santé publique qui sont non négligeables.

Finalement, je veux mentionner que l'incertitude associée à la modélisation ainsi que les concentrations élevées de certains polluants suggèrent qu'un suivi des concentrations ambiantes dans la zone d'étude, ou en fait aux récepteurs qui ont été évalués, est recommandable. C'est d'ailleurs une conclusion qui apparaît dans le document d'évaluation de risque de Sanexen, puis on corrobore cette conclusion-là -- cette recommandation-là. Donc, comme je le disais, en fait, un suivi des concentrations

ambiantes permettrait à la fois d'entériner les résultats de la modélisation atmosphérique, mais aussi de s'assurer en fait de protéger ou de prévenir les effets néfastes sur la santé publique.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que lorsque... Je vous remercie pour votre présentation. Est-ce que vous avez également consulté la modélisation? Parce que là, il y avait deux études, là, qui ont été remises par l'initiateur, il y avait l'analyse toxicologique, mais il y avait également une modélisation qui portait entre autres sur les odeurs, est-ce que vous en avez tenu compte dans votre analyse?

M. STÉPHANE BUTEAU :

En fait, non, un peu comme je le disais dans... durant ma présentation, tout qu'est-ce qui est modélisation environnementale, on considère que ce n'est pas... l'expertise ne revient pas à l'Institut national de santé publique de critiquer ou, en tout cas, d'émettre une appréciation. On va laisser les experts en environnement, en fait, se prononcer à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, face à certains détails que vous avez relevés qui seraient nécessaires pour mieux avoir tout un... une meilleure compréhension de la situation ou une meilleure évaluation de la situation, vous n'avez pas tenu compte des informations, là, qui pourraient se retrouver dans les modélisations?

M. STÉPHANE BUTEAU :

Bien, en fait, comme je le disais, par exemple, pour l'interprétation du H₂S, j'ai mentionné que l'étude de modélisation suggérait que la modélisation surestimait les concentrations maximales par rapport à qu'est-ce qui est mesuré sur le site. Là, à savoir si cette surestimation-là s'applique aussi aux récepteurs qui ont été évalués, ça, c'est une autre histoire. Il faut comprendre... bien, en fait, cette surestimation-là démontre aussi toute l'incertitude qui entoure le processus de modélisation atmosphérique. Parfois, ça va surestimer, mais ce n'est pas généralisable à tous les polluants ou à tous les niveaux de concentration, donc... mais, en fait, je pense que les experts pour se prononcer là-dessus c'est vraiment les gens du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. On va plus... en soirée, on a encore un participant, là, qui attend, ça fait qu'on va juste rester, là, sur les risques toxicologiques, si vous permettez, cet après-midi. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire si on... il pourrait... si le LET pourrait occasionner des impacts sur la santé des résidents riverains?

Madame Lajoie, on vous a perdue. Ah, on vous avait perdu quelques secondes.

Mme LOUISE LAJOIE :

Alors, oui, ça revient à moi. J'ai fait une analyse un peu des... de la globalité des... (inaudible) qui avaient été touchés dans l'étude d'impact qui avait référence aux nuisances et aux autres effets possibles sur la santé qui relève de l'étude toxicologique. Et pour...

LA PRÉSIDENTE :

Madame Lajoie, on a perdu votre son.

Mme LOUISE LAJOIE :

Est-ce que si je parle plus fort c'est mieux?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça va, je vous remercie.

Mme LOUISE LAJOIE :

Alors, pour ce qui est des -- là, je n'ai pas de chance parce qu'il y a un foreur en haut de ma tête.

LA PRÉSIDENTE :

On avait ce problème-là hier après-midi, donc vous n'êtes pas la seule.

Mme LOUISE LAJOIE :

Donc, en considérant les nuisances qui sont retenues, selon nous, dans l'évaluation pour considérer une nuisance, on parle de tout ce qui est un agent ou une condition qu'on estime qu'un individu ou un groupe d'individus pourrait être affecté par cet agent ou cette condition et leur nuire et les gêner. Que ça soit au niveau de la santé publique, une nuisance à la qualité de vie ou une nuisance qui peut créer certains symptômes ou certains impacts sur la santé psychologique ou physique, en agrandissant la définition de l'OMS, de la santé, bien on considère qu'il y a des... les éléments qui ont été évoqués, à la fois par le bilan des plaintes qui viennent de 2000 jusqu'à 2018, qu'on a analysées, qui étaient en vertu du camionnage, du bruit et des odeurs. Donc, d'un point de vue de santé publique, toutes ces nuisances-là peuvent amener une atteinte, comme je disais, à la qualité de vie et risquer d'avoir un impact sur la santé.

Pour ce qui est de la circulation de camionnage, on ne se fie qu'aux données qui sont fournies par le promoteur, qui nous dit que le volume de camions devrait rester le même puis diminuer au fil des ans à partir du moment où le projet est démarré. On a analysé les plaintes, puis ça fait un bon bout qu'on n'a aucune plainte récente sur le camionnage ou la circulation comme telle. Puis quand on regarde le chemin emprunté par les camions de toutes origines, bien c'est de l'autoroute et il y a une voie de desserte, une bretelle qui arrive directement dans le site, sans que ce soit aucune zone résidentielle qui soit touchée. Donc, les émissions de contaminant dans l'air, dont la poussière, sont générées en grande partie par ce que monsieur Buteau expliquait tantôt, qui est le bruit de fond des émissions de l'autoroute comme telle, il y a une part des émissions certainement qui est due au projet lui-même avec les activités de camionnage.

On regardait en termes d'effet de cette congestion-là possible de la bretelle d'autoroute à certaines heures de pointe, s'il y avait possibilité d'un effet d'impact sur la population qui, aussi, emprunterait cette bretelle d'entrée et de sortie là, à ces heures particulières, mais il n'y avait pas un enjeu particulier de sécurité comme tel qu'on pouvait percevoir. Il y a le bruit, qui est généré en bonne partie par le camionnage, sûrement aussi par des activités au niveau du site, mais comme la distance, on a regardé un peu tous les rayons par rapport aux premières habitations, puis on a vu aussi les mesures qui étaient en place, instituées par le promoteur au fil des ans en réponse aux plaintes, on pense que si la prédiction du promoteur est un statu quo en termes de volume de camionnage, bien, qu'on n'aura pas une augmentation ou une réception de plaintes de bruit qui soit due... attribuable au bruit. On pourrait y revenir plus... analyser fondamentalement avec le ministère de l'Environnement ce soir, mais ce que je voulais juste sortir de ça, c'est qu'il y a aussi un assujettissement à différentes réglementations, que ça soit de la part du MELCC pour les sites fixes, comme les lieux d'enfouissement, ou que ce soit pour certaines sources mobiles, et il y a là-dedans une juridiction qui relève aussi du MTQ. Puis les secteurs résidentiels se trouvent donc à plus de deux kilomètres du site, donc l'impact est jugé faible pour les... le milieu sonore.

Les odeurs, je les réserve pour ce soir, comme on disait, et au niveau de la... du reste des émissions, bien évidemment on a parlé des possibilités qu'il y ait des émanations d'autres produits dans l'air qui ne rencontrent pas des critères de seuil toxicologique, donc qu'il n'y ait pas un risque à la santé imputable aux valeurs mesurées. On a un questionnement par rapport au H₂S, donc le sulfure d'hydrogène en particulier, parce que les concentrations qui ont été modélisées sont extrêmement larges et variables, puis elles sont aussi en... évaluées selon la mesure qui a été prise aux différentes stations durant les différents moments qui ont été fournis dans l'étude d'impact. Puis de ce qu'on voit, il y a une variation tellement grande en termes de fourchette de valeurs de concentration à la fois modélisées et mesurées, qui va du 24 microgrammes par mètres cubes jusqu'à des valeurs de 120 modélisées dans un secteur, par exemple, à l'est du lieu d'enfouissement. Donc, il y aurait un besoin de réévaluer particulièrement les émissions de H₂S puis de voir sur quoi on peut statuer en termes de risque à la santé possible ou pas. Mais on sait très bien qu'avec les émissions telles qu'elles ont été présentées, bien il y a un lien avec les odeurs, dont je parlerai ce soir, c'est clair.

Mais la littérature scientifique en tant que telle ne révèle pas d'effets significatifs à la santé pour des populations qui résident à proximité des lieux d'enfouissement sanitaire. Donc, quand on fait une évaluation du risque à la santé ou des effets santé, on regarde, d'une part, les plaintes, on regarde d'autres observations qui peuvent nous avoir été signalées par différents organismes, ministères ou autre, et on regarde aussi la littérature scientifique au niveau des effets santé. Et pour les populations analysées, il y a quand même une grande variabilité, il y avait des sites où on avait plusieurs répertoires de sites de lieux d'enfouissement avec déchets dangereux versus des lieux d'enfouissement sanitaire, donc des restes de résidus domestiques. Et il y a différentes évaluations qui ont été faites, mais toutes portent à croire et à nous donner aujourd'hui l'heure d'évaluation d'un risque qui est négligeable par rapport à toutes les émissions produites sur l'ensemble de ces données-là qui ont été faites. Puis on a corroboré ça, aussi, avec l'analyse du portrait de santé qu'on pourra vous présenter peut-être à la suite ou ce soir, mais qui fait en sorte qu'on n'a pas d'inquiétude par rapport à cet élément-là de qualité de l'air pour les... le portrait de la population, bien qu'on ait été dans des niveaux plus fins de recherche puis on a fait une analyse très extensive pour voir quelles étaient les situations des différentes pathologies ou problématiques qu'on avait répertoriées sur le territoire. Puis on avait regardé non seulement dans la zone d'étude, mais dans un territoire plus élargi que le 12 kilomètres par 12 kilomètres qui avait été pris en considération par le promoteur.

Il y a l'eau potable, aussi, les eaux de surface qui ont été considérées. On sait très bien que tout ce qui est en termes de migration et tout ça semble bien contrôlé. Et pour nous, on sait que le ministère de l'Environnement est le premier qui réglemente et qui assujettit donc toutes les restrictions à prendre en compte lorsqu'on regarde le lixiviat et tout ce qu'il peut y avoir comme effet sur ces nappes d'eau souterraines et de surface. Et on est, dans le cas où il y a une problématique qui pourrait amener une problématique de santé à la population, tout de suite avisé en tant que Directeur santé publique, pour pouvoir traiter ça en priorité. On a un système de garde médicale et santé environnementale 24 heures sur 24, 7 jours/semaine, toute l'année.

Les secteurs qui sont desservis par les réseaux d'aqueduc, ce sont... dans toutes les municipalités, c'est le cas, il y a quelques puits artésiens dans un rang, mais beaucoup plus éloignés, donc il y a une confirmation d'eau potable qui soit perturbée par un contaminant n'est pas envisagée pour nous.

Puis finalement, bien, des éventualités environnementales qui seraient des incidents, par exemple, une catastrophe climatique majeure qui serait, elle, sous la juridiction du ministère de l'Environnement, mais où on peut être appelé en tant qu'organisme et ministère à participer s'il y a un problème de santé publique et s'il y a un problème de plus grande envergure susceptible de créer un impact sur la population.

Ça fait à peu près le tour. Mais il y a aussi des effets psychologiques et sociaux à plus long terme dont je voudrais peut-être vous entretenir. Je ne sais pas si c'est maintenant le moment ou si on peut

les garder par rapport aux odeurs ce soir.

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, je vais... c'est juste que là j'ai plusieurs personnes au registre, mais je suis très intéressée par ce que vous dites. Alors, peut-être de façon un petit peu plus concise. Premièrement, j'aimerais savoir : est-ce que vous êtes impliquée dans les suivis qui sont faits par... les suivis annuels du LET, est-ce que vous les recevez, est-ce que vous consultez les bilans ou c'est seulement au MELCC qu'ils sont déposés?

Mme LOUISE LAJOIE :

C'est au MELCC, mais lorsque le MELCC voit qu'il y a un enjeu au niveau de la santé, on est comme partenaire sollicité pour se poser sur la problématique. Ça m'est arrivé dans d'autres cas de LET d'avoir à analyser les plaintes et à intervenir par rapport aux suivis, puis d'avoir été partie prenante d'un comité de suivis pour un lieu d'enfouissement technique en tant que représentante de la santé.

LA PRÉSIDENTE :

J'aurais peut-être juste une dernière question. En fait, ce n'est pas notre question, on a reçu une question écrite d'une citoyenne qui se demandait, que dans son quartier à elle, il y a environ une dizaine de citoyennes dans la quarantaine qui sont atteintes d'un cancer, et elle trouve que la concentration dans son quartier est peut-être un peu élevée, elle est à proximité du LET, donc elle se demandait s'il y avait un lien à faire.

Mme LOUISE LAJOIE :

On a eu à répondre à plusieurs de ces questionnements-là, puis de voir qu'il y a un... premièrement, un lien entre les différents cancers, il faut voir c'est quoi les sièges de cancer, depuis quand ils évoluent, dans quelles concentrations ils se retrouvent, sur quelle évolution. Parce qu'on a beaucoup de facteurs, par exemple, qui peuvent avoir contribué à une exposition. Puis quand on fait une évaluation de ça, c'est une évaluation qu'on ne peut pas dire comme ça dans l'instant, il faut vraiment se pencher sur tout ça. Mais on fait des évaluations quand on a un signalement où il peut y avoir un risque accru de cancer, ce qui ne semble pas du tout ressortir de nos analyses de santé qu'on a faites, plus fines, de la population dans cette région, c'est-à-dire en regardant les villes une à une. Puis si on avait une apparition de cancer plus importante, elle serait peu significative, puis il faudrait l'analyser encore plus finement avec des registres et des banques de données du Québec, parce que quand on fait une analyse et qu'on a un surplus de cancer qui serait vraiment prouvé imputable aux activités du lieu d'enfouissement et à une substance en particulier qui serait causale, il faudrait montrer tout cet effet-là, mais en plus il faudrait voir comment on le rend statistiquement significatif pour pouvoir

vraiment avoir un ensemble et prouver à toute fin sûre que c'est un lien direct l'un avec l'autre. Mais on fait ce genre d'analyse là lorsque c'est demandé, si on juge qu'il y a un risque qui est pertinent à analyser.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, vous nous avez donné énormément d'éléments à analyser. Alors, vous avez fait ça rapidement et très concis et avec beaucoup de précisions. Je vous remercie, madame. Ce que... pour votre présentation sur les effets psychosociaux, je pense que je vais lier ça avec la question des odeurs ce soir.

M. KAREL MÉNARD

LA PRÉSIDENTE :

Donc, je vais me rediriger vers le registre. Monsieur Ménard, je vous remercie de votre patience, encore une fois.

M. KAREL MÉNARD :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes là? Tout va bien?

M. KAREL MÉNARD :

Oui, je suis là. Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend, on vous voit, donc la parole est à vous.

M. KAREL MÉNARD :

Bon. O.K., bien, merci. Donc, c'est des questions concernant la santé maintenant, c'est ce que je comprends? Là, j'ai perdu un petit intervalle.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous pouvez retourner sur les effets de gaz à effet de serre, si vous voulez, là, il n'y a pas de restrictions, là. La parole est à vous.

M. KAREL MÉNARD :

O.K., parfait. Bien, j'ai droit à deux questions, si je comprends bien?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

Je vais terminer avec une question... bien, en fait, je vais commencer en terminant mes questions sur les gaz à effet de serre. En fait, c'est sur le gaz naturel renouvelable, c'est une question très générale, mais j'ai un petit peu de... c'est au niveau conceptuel, on parle de gaz naturel renouvelable issu des matières organiques, là, principalement de la troisième... collectées par la troisième voie, là, des bacs bruns. Et le gouvernement a des politiques visant justement à détourner le maximum de matières organiques de l'élimination. Donc, je ne comprends pas pourquoi on appelle ça encore « renouvelable », parce qu'on veut justement éventuellement les bannir, là, ce n'est pas le terme qu'on utilise, mais on veut éventuellement en venir à un bannissement des matières organiques de l'élimination, donc qu'il n'y ait plus de matières organiques à l'élimination, donc il n'y a plus de renouvelabilité, si on veut. Donc, pourquoi parle-t-on encore de gaz naturel renouvelable? Je sais que c'est très vendeur, ça permet à TQM ou à d'autres transporteurs de gaz de transporter du gaz de schiste notamment dans les gazoducs puis en disant qu'ils transportent beaucoup de G... non, mais de...

LA PRÉSIDENTE :

C'est un autre débat. C'est un autre...

M. KAREL MÉNARD :

... de GNR.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, là, c'est un autre débat, ça.

M. KAREL MÉNARD :

Bien, c'est... au niveau de la terminologie, c'est quand même assez lié. Donc, est-ce qu'on devrait toujours parler de gaz naturel renouvelable si la source première on veut la bannir de l'élimination?

LA PRÉSIDENTE :

On vient de vous perdre, monsieur Ménard. On vient de vous perdre, monsieur Ménard. Excusez, on vous a perdu pour votre dernière... moi, tout ce que j'ai entendu, c'est : « au niveau de la terminologie », alors j'imagine que vous avez vraiment une interrogation... Oui, on vous a perdu, vous nous avez perdus de nouveau? Écoutez, je vais faire un petit coup de pouce sur ce que vous avez demandé.

M. KAREL MÉNARD :

Bien là, je vous entends.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais faire un petit coup de pouce, là, je vais l'accepter, votre question, mais elle dépasse quand même le cadre de notre projet, là.

Alors, je vais demander très brièvement au ministère de l'Environnement de répondre. Alors, madame... madame Dion, je m'excuse, madame Dion. Alors, madame Dion, si vous pouvez juste rapidement répondre à cette question.

Mme MIREILLE DION :

Est-ce qu'on peut me résumer la question, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on demandait par rapport, comme je vous disais, ça dépasse un peu le cadre du projet, là, c'est : pourquoi est-ce qu'on appelle ça du gaz naturel renouvelable, parce que dans le fond, on essaye d'éliminer justement tranquillement pas vite les matières qui vont produire ce biogaz-là éventuellement, donc pourquoi est-ce qu'on appelle ça « renouvelable »?

Mme MIREILLE DION :

Je comprends la question, je vais essayer de la transmettre à monsieur Chouinard-Thibaudeau,

advenant le cas qu'il n'ait pas la réponse, on peut la prendre en délibéré puis aller chercher une réponse plus...

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Très bien. Alors, monsieur Chouinard-Thibaudeau?

M. VINCENT CHOUINARD-THIBAudeau :

Oui. Ça peut être un point intéressant, je pense que ça touche aussi, si on veut, la gestion de matières résiduelles en général, là. Par contre, c'est ça, le GNR peut être produit ou provenir de LET, mais peut provenir aussi de la biométhanisation qui vise aussi à recycler la matière. Par contre, on... je pense, si on suit la logique de la gestion de matières résiduelles, on essaye de réduire l'élimination des matières de façon générale.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, je vous remercie.

Monsieur Ménard, votre deuxième question, s'il vous plaît. -- Raphaël, maintenant tu es à notre écran, est-ce que ça va? Monsieur Sioui? Oui? Il y a un problème avec monsieur Ménard? O.K. Est-ce qu'il y a... Monsieur Ménard, êtes-vous toujours avec nous? Non, l'écran est gelé.

Donc, est-ce qu'il y a une autre personne au registre qui serait prête...?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Valiquette, vous êtes -- Monsieur Ménard, on va vous revenir, là, inquiétez-vous pas. Alors, monsieur Valiquette, est-ce que vous êtes avec nous?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui, je salue monsieur Ménard. Voilà, je vous salue. Oui, je suis membre du comité des citoyens de la Presqu'île Lanaudière.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Hum hum.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Très impliqué avec le suivi, le site et les BAPE précédents. Et j'écoutais tantôt la présentation de madame Fouchécourt au niveau de l'étude toxicologique. On parle d'une étude basée sur la meilleure information disponible. C'est une phrase lourde de sens. On parle de l'exposition de bruit de fond, on parle d'exposition par le site, l'exposition additionnelle par le site. Elle a dit qu'il y avait eu des mesures à la base de son étude qui étaient faites par caractérisation, si j'ai bien entendu, entre autres une caractérisation dans les environs. J'aimerais savoir de quelle façon a été faite cette caractérisation dans les environs, où, comment, quand et par quel genre d'instrumentation? Et je pense que c'est important parce qu'on fait des belles études, mais à la base, est-ce que les informations avec lesquelles on part sont les bonnes informations et si elles ont été validées? Parce qu'aussi, madame nous dit qu'elle utilise les informations fournies par WSP. Alors, j'aimerais bien savoir comment, dans les environs, ces mesures ont été prises et avec quelle instrumentation, tout ça. S'il vous plaît.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, très bien. Monsieur Viau.

M. JEAN-MARC VIAU:

D'accord. Je peux quand même répondre pour certaines informations qui ont été prises sur le terrain, sur notre site ici. Les concentrations dans le biogaz ont été prises par une tierce partie et envoyées en laboratoire pour mesurer les concentrations des différents composés organiques volatils qui ont été dans le biogaz. C'est comme ça qu'on a pu prendre les valeurs maximales, donc... parce que le programme de dispersion atmosphérique, il simule les pires cas. Donc, les concentrations maximales qui ont été prises dans le biogaz, c'est la façon dans laquelle le modèle d'évaluation toxicologique a été fait. Madame Fouchécourt pourrait vous expliquer comment elle a fait pour prendre ces valeurs.

Donc, qu'est-ce qu'on a mis sur le terrain? Les émissions aux torchères, par exemple, ça a été mesuré sur le terrain; les émissions sur... les émissions de... pardon, oxydeurs thermiques régénératifs -- désolé -- a été pris aussi sur le terrain de la même façon, souvent pris par des méthodes standardisées, soit par des méthodes d'Environnement Canada et reconnues, et les... des rapports de laboratoire sont envoyés à des laboratoires aussi reconnus.

Pour ce qui est des autres mesures, je pense que madame Fouchécourt pourrait plus vous en donner plus de détails pour les sources de base qui ont été utilisées.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Madame Fouchécourt?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Oui. Alors, pour faire suite tout de suite à ce que vient de dire monsieur Viau, je veux juste préciser que, effectivement, les concentrations, si on parle des concentrations dans l'air, lorsqu'elles étaient disponibles, on a regardé les concentrations qui avaient été mesurées au niveau des trois stations d'échantillonnage qui sont situées sur les limites de propriété de CEC. À ma connaissance -- monsieur Viau me corrigera si je me trompe -- c'est des stations qui ont été implantées en accord avec le ministère et qui sont suivies selon... qui sont opérées selon les exigences du ministère, et comme ça doit être fait pour un suivi de qualité de l'air. Donc, de ce côté-là, la fiabilité des données n'est pas remise en cause. Lorsque... alors, ces stations-là, elles mesurent trois paramètres, le sulf -- bien, plus que trois paramètres -- elles mesurent le sulfure d'hydrogène à deux stations et les composés organiques volatils à deux stations. Donc, il y a stations est, sud et ouest. Donc, on avait des données pour quelques composés organiques volatils et pour le sulfure d'hydrogène.

Pour les autres substances qui n'étaient pas mesurées là, on a fait des recherches des données publiques qui étaient disponibles, donc soit les données du Réseau national... je perds les noms, RNSPA, donc le Réseau national de surveillance de la pollution de l'air du fédéral, je crois, et le RSQA, qui est l'équivalent, mais version Québec, et on a regardé quelles étaient les stations d'abord qui mesuraient les paramètres qui nous intéressent et qui étaient situées dans des endroits le plus représentatifs possible du site. Donc, on a retenu des stations qui sont situées à moins de 20 kilomètres du site et qui font l'objet de suivi de composés organiques volatils, d'oxydes gazeux et/ou de particules fines. Et ces stations sont situées dans l'Est de Montréal, à Rivière-des-Prairies, ou à Pointe-aux-Trembles ou à l'Assomption. Et on a regardé... on a mis toutes les données ensemble et on a regardé qu'est-ce qui... on a pris, en fait, les pires valeurs qui étaient à chacune de ces stations-là. Donc, on a pris une hypothèse prudente, là, même si on suppose que certaines stations sont très impactées par les activités de l'Est de Montréal. Donc, on a... on suppose qu'on n'a pas sous-estimé l'exposition bruit de fond.

Tout ça est décrit dans l'étude, là, je vous passe les détails, mais... Et notamment, par exemple, il y a une station du réseau de surveillance de qualité de l'air du Québec qui est située dans un secteur résidentiel de Terrebonne, au parc Vaillant, pour lequel on a mesuré les particules fines et le NO₂.

Pour ce qui est de... donc ça, c'était pour la qualité de l'air. Pour la qualité de l'eau, on a pris les valeurs transmises par la Ville de... de Terrebonne... la Ville de Terrebonne, c'est ça, on avait des données pour 13 composés organiques volatils. Pour le reste, on n'a pas utilisé de valeur, mais l'eau potable n'est pas un milieu qui est présumé affecté par le projet.

Une chose importante, c'est que là je vous parlais de l'air ambiant, donc de l'air extérieur, il faut savoir que pour ce qui est des composés organiques volatils, la qualité de l'air intérieur est beaucoup plus mauvaise que la qualité de l'air extérieur. C'est particulièrement important dans une étude comme celle-là, parce qu'on considère que les gens sont à l'extérieur seulement quelques heures par jour, et on passe plus de 20 heures par jour à l'intérieur. Donc, on a tenu compte des teneurs de fond dans l'air intérieur des maisons. Cette information-là, on l'a prise dans des publications scientifiques qui ont été réalisées au Canada. Bien, toute la liste est précisée, là, c'est des études qui datent de 2005-2015, 2015-2016. On a pris les valeurs qui nous semblaient les plus représentatives et généralement les plus élevées. Non, ce n'est pas ça que je dis. En tout cas, je pourrais revenir, il faudrait que je relise exactement la méthodologie, mais la méthodologie est écrite.

Donc, ces données-là sont très importantes parce qu'en fait, je reviens en même temps à une question... à un point soulevé par monsieur Buteau qui disait qu'on a tenu compte du bruit de fond et de la concentration additionnelle, et par contre qu'on n'avait pas tenu compte du bruit de fond pour calculer le risque de cancer. Et je... c'est important de signaler que, pour les composés organiques volatils, notamment pour des composés cancérigènes, comme le benzène, par exemple, les concentrations dans l'air intérieur sont plus élevées par plusieurs centaines de fois par rapport à l'air extérieur. Donc, si on calculait le risque de cancer bruit de fond, on arriverait à des valeurs qui sont beaucoup plus élevées que le risque posé par le projet. Donc, je comprends que c'est une information, mais ce n'est pas quelque chose qui est pertinent pour évaluer le risque du projet, du moment que le projet lui-même est en deçà des critères d'acceptabilité qui est d'un cas sur un million de personnes, c'est de cette façon-là qu'on évalue le risque posé par le projet.

Mais là, je vous ai peut-être un petit peu perdu, ça fait que oubliez peut-être ce que je viens de vous dire, on pourrait revenir plus tard.

LA PRÉSIDENTE :

(Inaudible).

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Mais pour ce qui est des... c'est ça, la meilleure information disponible, bien ça veut dire ce que ça veut dire, c'est de l'information disponible. Puis la meilleure qui était disponible a été utilisée, dans le sens qu'on a vraiment pris tout ce qui était utilisable et de bonne qualité.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, monsieur Valiquette, est-ce que ça répond à votre question?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Bien, en fait, en partie, mais quand on parle de la meilleure information disponible, pour un site qui exploite depuis tant d'années, qui a fait l'objet de plaintes... et vous savez, pour une plainte envoyée, il y en a dix et plus personnes qui se plaignent du même... même inconvénient ou la même nuisance ou le même problème. Mais tout ça pour dire que, essentiellement, on aurait aimé, compte tenu que nous, qu'on habite dans le quartier autour, là, les rues Jean-Pierre, Nathalie et tout ça, là, qu'il y ait des mesures de caractérisation vraiment prises dans notre milieu, avec de l'instrumentation appropriée, surtout que la morphologie du terrain, dépendant de la température, des inversions atmosphériques, tout ça, bien, il y a des situations qu'on vit, des expositions qui sont de courtes durées ou de longues durées, et on les vit, nous autres. Donc, alors c'est pour ça que quand je vois, là, « basé sur la meilleure information disponible », je suis plutôt critique de cet aspect-là...

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Monsieur Valiquette...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

... de ne pas...

LA PRÉSIDENTE :

Si je comprends bien votre question, monsieur Valiquette...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... parce que là, vous rentrez, là... je vais être très intéressée à lire votre mémoire, parce que je suis sûre que vous allez nous en déposer un.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui, tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

Si je comprends bien votre question, monsieur Valiquette, c'est : pourquoi on n'a pas mis des récepteurs sensibles pour mesurer...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... ces mesures-là dans les quartiers qui sont les plus, selon vous, à risque?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, madame Fouchécourt?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Alors...

LA PRÉSIDENTE :

Si vous permettez, monsieur Viau, que je l'interpelle directement.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Alors, deux points : ce qu'on appelle le récepteur sensible, les petites étoiles que vous avez vues sur la carte tout à l'heure.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Ça, c'est les points pour lesquels on a des concentrations modélisées dans l'air, c'est-à-dire des concentrations qui représentent les émissions du projet. Donc, ça, ça a été fait, puis ça a été... tous les petits points que vous... les étoiles que vous avez vues, ça représente les quartiers les plus proches, les secteurs les plus proches, les résidences les plus proches, en fait. Donc, en termes d'émissions additionnelles...

LA PRÉSIDENTE :

Mais excusez-moi, madame...

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, madame, de vous interrompre. Vous venez de dire « modélisation »...

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... donc est-ce que c'est vraiment des données réelles...

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

... ou c'est des modé...? O.K. Donc, c'est vraiment des modélisations, donc...

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Non, c'est ça. C'est pour ça que j'insiste là-dessus, ça, c'est des données modélisées, parce que comme je vous disais, un parle d'un projet. Un projet, c'est quelque chose dans le futur, donc on ne peut

pas mesurer ce que le projet va émettre, donc c'est pour ça que c'est modélisé. Puis ça, peut-être les gens du ministère de l'Environnement qui s'occupent de la dispersion atmosphérique pourront élaborer là-dessus. C'est l'approche qui est recommandée par le ministère et qui est utilisée pour toute évaluation de projet.

D'un autre côté, ce qu'on peut mesurer, c'est l'exposition existante, qu'on appelle la teneur de fond ou le bruit de fond. Ça, ça a été... comme je disais, on a pris les valeurs les plus proches du site, donc celles mesurées à la limite du site puis celles mesurées à des stations plus éloignées lorsqu'on n'avait pas de données. La localisation de ces stations-là, ça a été... je pense que soit le ministère, soit CEC pourrait élaborer là-dessus, mais il n'y a pas de stations qui ont été mises dans les secteurs résidentiels. Puis encore là, c'est, je pense, le ministère et/ou CEC qui peut répondre à la question de la localisation de ces stations.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Alors, je vais faire intervenir madame Dion.

Mme MIREILLE DION :

Oui, bonjour. Si je peux me permettre, j'aimerais... on a élaboré sur plusieurs aspects, puis j'aimerais peut-être revenir en arrière, sans oublier la question qu'on vient de m'adresser, pour répondre. En fait... est-ce que c'est possible de revenir sur certains sujets, mais toujours dans l'objectif de répondre à cette question-là?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y, allez-y.

Mme MIREILLE DION :

Dans le cadre de notre directive, évidemment nous on doit... on demande à ce que les impacts soient évalués sur le milieu humain. Puis pour ce faire, au ministère de l'Environnement, nous, on a une approche par la modélisation puis la comparaison des valeurs qui sont modélisées avec les normes et critères.

Donc, depuis tantôt qu'on a discuté de tout ce qui est analyse de risques, mais aussi on a une approche à l'interne, puis on pourrait peut-être aussi avoir la chance, que ce soit là ou plus tard ce soir, avec les nuisances, en parler puis démontrer, de notre côté, comment qu'on évalue cet aspect-là. Il n'en reste pas moins qu'on fait toujours une consultation auprès du ministère de la Santé puis qu'on considère aussi les éléments qui nous sont transmis, eux, par rapport à l'étude toxico qui a été faite.

Mais l'étude toxicologique, nous, le ministère, on ne la regarde pas.

Par la suite, pour faire du chemin encore, sur les données qui sont utilisées dont madame Fouchécourt a fait mention, ce sont des données qui sont validées ici, à l'effet... en effet, au ministère, des mesures -- des données du réseau de suivi, qui sont validées au ministère. Pour ce qui est des stations de CEC, les stations qui sont la station nord, sud, est, ouest, ce sont des stations qui ont été mises en place, je n'ai pas l'année exacte, mais dans le cadre de précédentes autorisations gouvernementales. Puis certaines inquiétudes par les comités, par l'entremise des comités avaient été émises par rapport à d'anciens décrets, pour justement avoir des suivis dans le niveau de... le secteur de la Presqu'île.

Je pourrais peut-être laisser la parole à ma collègue, Marie-Pierre Brault, qui est de la Direction de la qualité de l'air et du climat, pour aborder l'aspect suivi au sein même de cette station.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

Mme MIREILLE DION :

Puis si on a d'autres éléments, je bonifierai par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, puis en attendant qu'on attend madame Brault, je vais juste vous aviser que le registre est fermé pour cette séance-ci. On va tenter de terminer pour 17 h, il nous reste une question de monsieur Valiquette et une question de monsieur Ménard, donc on va faire le tour.

Alors, madame Brault, la parole est à vous.

Mme MARIE-PIER BRAULT :

Oui, bonjour. En fait, pour répondre à la question, là, en lien avec l'ajout de stations dans le secteur, là, des Presqu'île, en fait c'est certain que d'un point de vue évaluation de l'exposition de la population, c'est toujours intéressant d'avoir des stations qui sont le plus près possible où les gens habitent. Cependant, d'un point de vue conformité réglementaire, si on veut, c'est beaucoup plus difficile d'interpréter ou d'associer les émissions ou les concentrations qu'on va mesurer à ces stations-là à une source précise, parce que plus on s'éloigne de la source, bien plus on a de chance de se retrouver avec d'autres sources d'émission qui peuvent aussi entrer, là, dans la mesure. Donc, c'est pourquoi souvent le ministère, lorsqu'on va vouloir installer des stations de suivi, on va essayer de les placer à

l'emplacement le plus près de la limite de la propriété. En fait, qui est l'endroit où on va aller valider, là, le respect des normes et critères ou voir vraiment, là, l'impact de la source. Donc, c'est souvent par un souci de... c'est beaucoup plus facile de faire la preuve que cette... que ce qu'on va mesurer provient vraiment du LET si on est vraiment à la proximité du site plutôt que lorsqu'on s'éloigne, là. C'est ce qui explique un peu l'emplacement des stations actuelles.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame Brault.

Mme MARIE-PIER BRAULT :

Ça fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a d'autres compléments d'information avant que je demande à monsieur Valiquette sa deuxième question? Soit de l'initiateur, ministère de la Santé, madame Dion, ça va? Très bien.

Monsieur Valiquette, vous pouvez procéder à votre deuxième question.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui, bien écoutez, je voulais juste... bien, comme... je vais passer à la question, mais juste un commentaire que madame vient de dire. En ayant les stations proches du site, nous on est à peu près à un ou deux kilomètres, puis les vents dominants amènent vraiment les gaz vers chez nous, là, ça fait qu'il n'y a pas d'autres sources entre chez nous et le site, alors c'est pour ça qu'on parle, nous autres, d'avoir des stations dans le milieu.

Puis ma deuxième question, je voulais poser...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que madame Brault... Excusez, monsieur Valiquette. Monsieur Valiquette, excusez-moi, madame Brault, elle a allumé sa caméra, alors je pense qu'elle aimerait intervenir, est-ce que...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

Mme MARIE-PIER BRAULT :

Bien, en fait, c'est sûr que ça peut... il peut y avoir... il y a toujours d'autres sources dans le milieu, qu'on le veuille ou non, dépendamment des contaminants qu'on va regarder. C'est sûr que le LET peut être la principale, là, à proximité, mais il peut y avoir plusieurs sources locales qui sont parfois difficiles à voir et qui peuvent quand même avoir un impact sur les... les concentrations qu'on va mesurer aux stations. Il faut aussi penser que oui, les vents dominants peuvent être d'un sens, cependant les vents sont rarement toujours exactement du même sens, donc c'est certain, comme je dis, que parfois on va mesurer des concentrations qui vont venir d'un sens qui ne sera pas nécessairement celui du LET.

Comme je dis, je ne veux pas dire que ce n'est pas intéressant d'un point de vue d'exposition à la population, là, comme je disais, c'est sûr que lorsqu'on a des stations plus près de la population, ça permet d'avoir une meilleure évaluation de l'exposition de la population. Cependant, d'un point de vue conformité réglementaire, là, il y a plus de défis au niveau de l'évaluation, là, du respect des normes pour une source précise. Si le ministère veut faire des actions, c'est pourquoi souvent ce n'est pas ce qu'on va privilégier dans un premier temps, mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant au niveau des connaissances qu'on pourrait acquérir pour l'exposition de la population.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame Brault. Puis je m'excuse, monsieur Valiquette, de vous avoir interrompu. Alors, la parole est à vous.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Non, il n'y a pas de problème. Mais je vais juste dire à madame Brault qu'entre nous et le site, il n'y a absolument aucune autre source. On sent du biogaz, on sent des odeurs de vidanges, là, alors c'est ce que je voulais dire.

Mais je vais poser ma deuxième question...

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

... qui est en rapport avec l'instrumentation de contrôle dans le milieu. Je voudrais... je vais faire un court préambule, là, puis je vais rapidement poser la question.

Le 9 avril 2018, les représentants du CPTL ont rencontré des responsables de CEC qui préparaient l'étude d'impact. Il y a un compte-rendu qui a été préparé, qui est joint à l'étude d'impact, à l'annexe G4. Il y a un extrait de ce document-là qu'on avait déposé, que je tiens à lire parce qu'on ne l'a pas retrouvé dans la section 10, « Surveillance et suivi environnemental de l'étude d'impact », donc on n'a pas retrouvé les mesures qu'on s'attendait. Et je vous lis rapidement l'extrait, il est court :

« Il y a eu...il y a... il semble qu'il y aura toujours des émanations de gaz vers les quartiers environnants. Nous croyons qu'il y a place à des améliorations significatives dans le suivi des expositions des citoyens au gaz et aux odeurs. En outre, la gestion des plaintes est actuellement déficiente et ne donne pas une véritable évaluation des niveaux d'exposition dans les quartiers. Il faut mettre en place des moyens de mesurer, notamment l'endroit, le moment, la durée, la quantité et le type de gaz, les proportions. Nous sommes dès maintenant disposés à travailler avec l'exploitant et le ministère de la Santé et de l'Environnement pour identifier et mettre en place les équipements et le suivi nécessaire. »

On disait ça en 2018, en avril 2018. Ma question : à moins d'erreur de notre part, nous n'avons pas vu dans l'étude présentée l'ajout d'instruments de contrôle en continu des gaz émis, par exemple COV, méthane, H2S, dans le milieu de vie des résidents aux environs du site, par exemple sur la rue Jean-Pierre, bien que jugé essentiel. Pourquoi, pour quelle raison le promoteur ne rencontre pas cette demande des citoyens qui aurait un grand effet de les rassurer en période d'exposition?

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Valiquette. Monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. La question?

LA PRÉSIDENTE :

On vous a perdu!

M. JEAN-MARC VIAU :

Un petit peu, oui, excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, la question, c'est que dans le compte-rendu, là, lorsque vous avez rencontré... dans le

cadre de l'élaboration de votre étude d'impact, vous avez rencontré les citoyens, dont monsieur Valiquette. Et monsieur Valiquette vous a demandé d'avoir une meilleure instrumentalisation dans les quartiers avoisinants du LET, de mesurer les quantités, les durées, les périodes, et cetera. Donc, d'avoir une meilleure connaissance de l'exposition dans les quartiers, ça les rassurerait, comme il l'a mentionné, alors il voulait savoir quelle est votre position là-dessus, pourquoi vous n'avez pas rencontré... en fait, exactement ce qu'il a dit, c'est : pourquoi vous n'avez pas rencontré leurs demandes?

M. JEAN-MARC VIAU :

Comme il a été dit tantôt, les concentrations maximales qui peuvent être mesurées sont à la limite de notre propriété -- est-ce que vous m'entendez? Moi je ne m'entends plus.

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui, on vous entend.

M. JEAN-MARC VIAU :

O.K., O.K. Donc, c'est le meilleur endroit, le plus stratégique pour mesurer ce que nous apportons dans le milieu. Donc, les concentrations les plus élevées de sulfure d'hydrogène qui sont mesurées en continu, qu'on a les lectures à toutes les minutes. Donc, on a ces données-là qu'on est capable d'évaluer la performance. Donc, lorsqu'on a des quantités élevées, on peut voir si ça vient de chez nous, selon les vents dominants. Donc, c'est là qui est le plus important. Michèle-Odile, elle pourrait peut-être présenter où sont situés les équipements en place, où est-ce qu'on prend les mesures.

Et aussi, même chose pour les composés organiques volatils, ils sont à proximité du site. Il faut voir que les mesures de concentration sur le terrain sont quand même assez faibles. Les mesures de... les équipements de mesure lisent quand même dans les ppb, partie par milliard, mais c'est très sensible comme appareil et ne permet pas nécessairement de suivre ce qu'il va y avoir entre nous et les citoyens. Parce que ce qu'on peut voir... donc là, on voit la partie, là, nord-est, et c'est là qu'on mesure, dans un corridor préférentiel, qui sont sous les lignes électriques, qui avait été... l'emplacement avait été décidé avec le ministère de l'Environnement pour déterminer où mettre les... justement nos échantillonnages. Donc, ce qui est nord-est, c'est les COV qui sont mesurés là, et le sulfure d'hydrogène en continu. L'ouest, c'est les composés organiques volatils qui sont mesurés là en continu. Donc, pour avoir un peu l'écoulement avant... amont/aval. Et la partie sud, on mesure le sulfure d'hydrogène, ici, pour l'autre corridor préférentiel qui est pour l'autre ligne électrique.

Donc, pour nous, oui, c'est là qu'on peut mesurer les concentrations maximales, c'est là qu'on va avoir une meilleure lecture, une meilleure précision, parce que plus on va avoir des lectures petites, plus

la précision est grande. Et entre les... entre nos terrains et le secteur à côté, oui il y a des ajouts aussi, il y a des marécages, on peut voir en bas, il y a une zone humide, on peut voir le Lac des soeurs, justement en bas, qui est une zone humide. En ayant baissé le niveau de l'eau du lac, justement on sentait quand même le marécage là-dedans, là. Donc oui, c'est des zones humides, et il y a des zones de génération de H₂S, étant donné que c'est des marais. Donc, c'est normal de voir des apparitions comme ça.

Donc, en mettant les équipements là, on aurait... on ne comprendrait pas si la lecture viendrait de notre site ou d'ailleurs. Donc, c'est pour ça. Pour intervenir chez nous et optimiser nos rendements, il est préférable d'avoir les lectures sur notre terrain.

Aussi, de l'autre côté, on a aussi pour mesurer l'intensité, il y a quand même... et les reconnaissances des odeurs, il faut quand même voir qu'on a un comité d'odeur, de citoyens d'odeur, qui nous permet de nous guider et d'avoir de l'information. Mais aussi, on a aussi notre comité de patrouille interne qui patrouille aussi le secteur de la Presqu'île. Je pourrais laisser monsieur André Chulak expliquer le rôle justement de cette patrouille-là qui, à notre avis, est plus performante.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, monsieur Chulak?

M. ANDRÉ CHULAK :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais, vous savez, pour les odeurs, peut-être qu'on pourrait, là, vu que le temps file, on pourrait peut-être en parler plus ce soir. Est-ce que ça vous irait si on reprendrait cette discussion ce soir?

M. ANDRÉ CHULAK :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être maintenant faire intervenir le MSSS, parce que si je comprends bien, là, la raison pour laquelle les récepteurs que vous avez sont à la limite de votre propriété, bon, c'est les émissions maximales, puis ça, c'est pour rencontrer les normes du ministère de l'Environnement. Mais maintenant, par rapport à la santé de la population, est-ce que le ministère de la Santé, lui, verrait une

utilité d'avoir des récepteurs sensibles parmi la population? Alors, si je pourrais faire intervenir madame Lajoie.

Mme LOUISE LAJOIE :

Oui. Je vais répondre à cette question, en disant que c'était une des recommandations suggérées dans ma présentation de ce soir, parce que... pas pour une inquiétude qu'on a, parce que comme tout ce qui a été bien mis de l'avant par le promoteur et par les autres experts avant, c'est parce qu'il y a une variation très importante entre les produits qui ont été mesurés, par exemple pour le H₂S, les concentrations mesurées, et les simulations qui vont dans une variation de trois à cinq fois plus ou moins. Donc, il y a tellement de variations que ça serait plus précis d'avoir des stations au niveau des récepteurs sensibles.

Puis ça permettrait aussi, par mon expérience passée, de voir que si sur un site on pense qu'il y a une seule odeur qui est due à un seul... une seule source et qu'on arrive à voir qu'il y a peut-être d'autres sources qui font monter, par rapport, par exemple, aux limites de la propriété du LET, si la valeur est plus grande au niveau des résidents, bien il y a peut-être des sources, comme par exemple, les étangs aérés ou d'autres sources marécageuses ou l'épandage de lisier ou autre. Donc, j'émet l'hypothèse qu'il pourrait effectivement y avoir une partie des odeurs senties qui ne serait pas imputable au lieu d'enfouissement, et que malgré tout le contrôle et les interventions qui sont faites pour diminuer les odeurs que ça persiste, et à ce moment-là on pourrait mettre le doigt sur une autre source potentielle qui incommode tout autant les résidents.

LA PRÉSIDENTE :

Bien, je vous remercie beaucoup, madame Lajoie.

Monsieur Valiquette, je pense que ça répond à votre question? Peut-être que vous n'êtes plus avec nous, monsieur Valiquette. Alors, bien de toute façon vous allez pouvoir vous réinscrire ce soir pour être parmi nous.

M. KAREL MÉNARD

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Ménard, êtes-vous toujours là?

M. KAREL MÉNARD :

Je suis toujours là, fidèle au poste.

LA PRÉSIDENTE :

Ça, oui, ça, c'est vraiment... vous êtes vraiment fidèle au poste. Alors, votre seconde question?

M. KAREL MÉNARD :

Bien, j'en ai plusieurs, mais je vais... -- il reste 10 minutes, là -- avoir une question un petit peu générale et naïve concernant la Santé publique. On parle de Terrebonne, c'est-à-dire une ville qui est en plein développement, et il ne faut pas oublier qu'il y a un hôpital, l'hôpital Le Gardeur. Monsieur Valiquette était très impliqué il y a une dizaine d'années, ça a fait un gros débat à ce moment-là, la présence de l'hôpital. Là, Terrebonne se développe comme jamais, au niveau démographique, là, ça explose. Monsieur Buteau, dont j'ai beaucoup apprécié la présentation, parlait beaucoup de... le risque dépend, en fait, surtout de la modélisation qu'on utilise. Donc, il parlait beaucoup de : ça dépend de la modélisation, ça dépend des paramètres qu'on insère dans la modélisation. Il y a le mot « incertitude » qui est venu à plusieurs reprises.

Ma question est toute simple : est-ce que la Santé publique, là, en général, parce que là on parle d'un agrandissement, mais est-ce que la Santé publique autoriserait -- je parle au conditionnel -- l'implantation -- mettons qu'il n'y avait rien, là, aucun site -- l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique similaire à celui dont on parle actuellement, au même endroit, maintenant, demain matin? C'est-à-dire, s'il n'y avait pas de lieu d'enfouissement technique à cet endroit-là, est-ce que l'implantation d'un nouveau lieu d'enfouissement technique serait recommandée par la Santé publique, à cet endroit-là?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on a compris. Alors...

M. KAREL MÉNARD :

Compte tenu...

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui oui, non, je comprends. Je voulais juste clarifier : ce n'est pas un agrandissement du territoire, hein, le projet, c'est l'ouverture d'une nouvelle cellule sur le territoire, mais je voulais juste...

M. KAREL MÉNARD :

Bien, c'est un agrandissement au sens de la loi, oui, de toute façon.

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui, c'est ça, mais pas du territoire d'enfouissement.

Alors, madame Lajoie?

Mme LOUISE LAJOIE :

Je réponds très simplement, on n'a aucun regard sur l'autorisation d'une telle construction. On peut évaluer beaucoup de paramètres qui peuvent influencer la décision, mais la décision n'est pas de notre ressort. Et on fait la même chose, pas seulement sur l'hôpital, mais sur tous les milieux sensibles qui pourraient être visés, et donc des projets domiciliaires, par exemple. Alors, ce n'est pas de notre ressort.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais, madame Lajoie, est-ce que vous émettez des avis au ministère? Donc, est-ce que le ministère de l'Environnement va vous demander un avis dans le cadre de son évaluation du projet?

Mme LOUISE LAJOIE :

Effectivement qu'on remet un avis de Santé publique qui est demandé normalement, par exemple, par le ministère de l'Environnement, pour la contribution santé, puis ce qu'on a pu voir comme élément de santé. De la même façon qu'on est consulté dans les processus de recevabilité et d'acceptabilité pour les études d'impact, mais on n'a pas de regard de décision.

LA PRÉSIDENTE :

Non, ça, on comprend. Mais votre avis serait à quel effet? Je pense que c'est la question, là, de monsieur Ménard.

Mme LOUISE LAJOIE :

Je ne peux pas compléter un avis dans un temps record, parce que j'ai tellement de paramètres à analyser pour pouvoir faire un avis. Donc, comme je vous dis, on regarde toujours les secteurs sensibles, on les identifie et on caractérise s'il y a ou pas un risque par rapport à ces... à ces éléments

sensibles là, et par rapport à l'exposition, puis il faut qu'il y ait un lien. Donc, tout doit se tenir dans notre analyse et évaluation qu'on fournit. On ne peut pas faire un avis comme ça...

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne pouvez pas vous prononcer?

Mme LOUISE LAJOIE :

... c'est trop hypothétique, il y a trop de paramètres.

LA PRÉSIDENTE :

Non non, je peux comprendre. Alors, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

Bien, je parlais d'une implantation, je ne parlais pas du projet en tant que tel, c'est-à-dire dans l'absolu. Je sais que c'est hypothétique comme question, mais dans l'absolu, est-ce que l'implantation d'un LET dans ce milieu physique là recevrait l'aval de la Santé publique?

LA PRÉSIDENTE :

Mais je crois que madame Lajoie, ce qu'elle vous a exprimé, c'est que c'est trop hypo... elle n'est pas capable d'aller chercher, là, toutes les données pour dire que c'est... pour argumenter son avis, là, à ce niveau-là.

M. KAREL MÉNARD :

Je comprends la réponse, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, je vous remercie, monsieur Ménard.

Mme MIREILLE DION :

Est-ce que je peux me permettre d'ajouter un élément ou peut-être d'éclairer?

LA PRÉSIDENTE :

Madame Dion, allez-y.

Mme MIREILLE DION :

Là ici, il est question d'un projet d'agrandissement. S'il était question d'un projet d'implantation, dans tous les cas, l'évaluation environnementale dont ferait l'objet le projet en question, par notre approche au sein du ministère, qui est par l'approche de comparaison de normes et critères, les critères, les normes, ils ont aussi un aspect toxicité, donc on ne fait pas que regarder un respect de réglementation, mais on analyse bien aussi ces substances-là sur l'aspect toxique de la substance sur la santé. Et on consulte également la Santé... le ministère de la Santé pour avoir leur aval. Puis si des préoccupations sont soulevées, en émettant ici, le ministre va émettre sa recommandation, puis c'est le gouvernement qui a la prérogative d'autoriser ou non un projet. Donc, ça repose sur un ensemble d'évaluations ou d'impacts. Donc, si des préoccupations auraient été soulevées, le ministre aurait pu recommander ce refus, le gouvernement peut avoir cette décision à rendre aussi, un refus d'un projet pour X et une raisons.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ça va. Est-ce qu'il y a d'autres compléments d'informations à fournir?

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous remercie d'avoir été avec nous cet après-midi. Je vais mettre fin à cette séance, et nous allons nous retrouver ce soir. Alors, je vous invite à participer à cette séance dès 19 h, à laquelle nous allons nous intéresser davantage à l'intégration du projet dans son milieu d'insertion et la fermeture du site. Et je vous rappelle également, là, que vous pouvez vous inscrire dans le site web ou à partir de la ligne téléphonique.

Alors, sur ce, on se revoit dans quelques heures. Merci.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 55

SÉANCE AJOURNÉE AU 29 SEPTEMBRE À 19 h

Nous, soussignées, ISABELLE GOYETTE et VÉRONIQUE SANGIN, sténographes officielles, déclarons sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que nous avons entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.

Véronique Sangin
Véronique Sangin, s.o.